



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2012**

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU MARDI 10 AVRIL 2012

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir répondu à cette invitation pour un conseil municipal, dont les points ne sont pas nombreux mais importants ; nous avons dû rapidement organiser cette réunion afin de transmettre à la Préfecture des délibérations afférentes à des demandes de subventions.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle THUILLIER-JACOB

Frédéric BARDOUX (absent, pouvoir à Mme DOUAY)

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX (absent, pouvoir à M. BEAUVOIS)

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ (absent, pouvoir à M. PINTELON)

Félix BOKASSIA (absent, pouvoir à Mme BONNEAU)

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND

Monique VANDENBERGHE

Claude FILLION

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE (absent, pouvoir à Mme BOUVIER)

Bruno BIANCHETTI (absent, pouvoir à M. JOURDAIN)

Jean-Marie TURPIN

Jean FLEURY-GOBERT (absent, pouvoir à M. VERCAUTEREN)

Alain VERCAUTEREN

1 – Hommage à M. Maurice DEVRON et M. Luc FELLA

M. LE MAIRE.- Le quorum étant largement atteint, nous allons pouvoir valablement délibérer. Avant de prendre les points inscrits à l'ordre du jour, je voudrais rendre hommage à deux citoyens actifs, deux hommes qui ont eu une vie bien remplie, tous les deux avec des similitudes mais aussi des différences, 2 chefs d'entreprise, engagés dans le domaine associatif et bien d'autres actions ; vous les avez reconnus, je parlais de Maurice DEVRON que nous avons porté à sa dernière demeure voici quelques jours, en présence d'une foule très nombreuse, avec le sous-préfet ; à cette occasion, il a été rappelé l'engagement de Monsieur DEVRON en tant que chef d'entreprise dans le domaine de la culture, de la mode ; homme autodidacte, engagé également dans la Croix Rouge française, au Lion's club, en partenariat avec le CCAS ; on citait le chiffre de 500 enfants qui seraient partis grâce à l'action qu'il a menée au sein du Lion's club ; on ne peut oublier ce qu'il a mis en œuvre au sein de l'association Art et histoire, et comment parler de Monsieur DEVRON sans rappeler que c'était un homme d'engagement : auprès d'André ROSSI d'abord, un engagement politique très fort, même si nous ne partageons pas son point de vue, c'était un militant et je tiens à saluer sa mémoire.

Je veux saluer également la mémoire de Luc FELLA, décédé dans un accident dramatique au Champ Cadet voici quelques jours ; un hommage officiel lui sera rendu demain matin à l'église Saint-Crépin ; je sais que de nombreux amis vont s'exprimer, ainsi que moi-même ; comme le disait le journal « L'Union », « il a vécu sa vie comme un mousquetaire, un gentleman » : aventurier, il aimait la liberté, les grands espaces ; engagé dans le club 41 à Château-Thierry, qu'il présidait l'an dernier encore, il s'était exprimé ici ; je voudrais insister, que l'on n'oublie pas que Monsieur Luc FELLA était également un chef d'entreprise, à la tête d'une grande enseigne, « les Mousquetaires », qu'il a monté de main de maître, avec la volonté d'un travail en équipe, d'abord au garage de la Prairie, où il est passé de 30 à 40 salariés ; c'était un homme au grand cœur, je peux en attester : quand il y a eu les inondations à Coincy, nous ne trouvions personne pour apporter des repas chauds, et avec son aide et Rosa, tous les jours la camionnette d'Intermarché arrivait avec la soupe chaude ; c'était un homme d'une grande générosité et c'était un grand Monsieur, que nous regrettons d'avoir dû quitter si vite ; le conseil municipal, nous-mêmes, la ville toute entière, adressent leurs sincères condoléances à ces deux personnalités, à leurs familles, à leurs enfants et à leurs nombreux amis.

(La salle, debout, observe une minute de silence)

M. LE MAIRE.- Merci à vous.

2 – Désignation d'un secrétaire de séance.

M. LE MAIRE.- Je propose à Madame DOUAY d'être secrétaire de séance.

(Aucune intervention)

Je propose de modifier l'ordre du jour avec l'autorisation d'y ajouter deux dossiers : la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AW 359 avenue des

Vaucrises avec une délibération modificative, et la cession de la parcelle cadastrée AC 40 rue du docteur LEFEVRE avec une délibération modificative.

(Aucune intervention)

A la demande du groupe de l'opposition, un bilan sur la vidéo protection a été sollicité et Monsieur BEAUVOIS fera le point sur ce dossier.

3 – Compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2012.

M. FENARDJI.- A la lecture du compte rendu du conseil municipal du 8 février, dans les dernières phrases, il a été question « d'un manque de présenter des excuses de notre part » ; là nous avons des absents qui ont déposé un pouvoir ; par le terme « d'excuses », vous signifiez qu'en plus des pouvoirs, il faudrait présenter des excuses ? En ce cas, je voudrais savoir si celles-ci ont été présentées par les absents de ce jour ?

Par ailleurs, s'agissant d'un exercice de démocratie, j'ai trouvé utile de reprendre l'ensemble des présences depuis 2008 ; nous avons constitué avec mon collègue un tableau, comme à l'assemblée nationale pour les députés, ce tableau est mis en ligne aujourd'hui, qui reprend les absences de tout le monde, justifiées ou injustifiées de 2008 jusqu'au dernier conseil du 8 février 2012 ; il est à votre disposition, il est en ligne.

Je voudrais vous interpeller Monsieur le Maire sur le fait que nous avons un conseiller municipal qui est absent depuis trois ans ; qu'avez-vous fait pour interpeller le dit élu, sachant que son mandat lui a été donné par les citoyens de Château-Thierry ? Je comprends très bien que cette personne puisse ne pas respecter son engagement, pour des raisons qui lui sont propres, auquel cas elle devrait se démettre ; qu'en pensez-vous ? Et quelles sont les attitudes que vous comptez prendre vis-à-vis de cela ?

M. LE MAIRE.- Je n'ai aucune réponse à formuler par rapport à cela ; vous savez très bien que pour démettre un conseiller municipal, et vous aviez déposé un recours sur le fait que nous vous ayons enlevé une délégation, ce n'est pas possible ; le conseiller municipal doit démissionner ; c'est un acte volontaire ; il n'est pas possible qu'un exécutif quel qu'il soit puisse entraîner la démission d'un élu.

L'élue à laquelle vous faites référence est Elodie LECLERCQ, il vaut mieux la citer, c'est plus précis ; comme bon nombre d'entre nous, dans la vraie vie, elle a éprouvé quelques difficultés ; aujourd'hui elle est mère d'un enfant et sa maman s'exprimera là-dessus ; Elodie compte revenir, aujourd'hui elle a des responsabilités familiales qui ne lui permettent pas de se dégager comme elle le souhaite.

MME LEFEVRE.- Je n'ai aucun commentaire à faire, si ce n'est que j'ai eu la chance d'être mamie, la petite a 8 mois et Elodie ne se sent pas en capacité encore de la laisser le soir car le papa quitte à 23 heures son travail.

M. FENARDJI.- Pense-t-elle démissionner ou pas ? Ses contraintes ne lui permettent pas d'assister à nos conseils municipaux, a-t-elle pensé ou a-t-elle la volonté de démissionner ?

Il est important pour nos concitoyens de savoir si un conseiller municipal peut rester trois ans absent et si cela convient ; a-t-elle pensé le faire ? Compte-t-elle

le faire ? Pouvons-nous avoir une réponse de votre part pour le prochain conseil municipal ? C'est un acte volontaire, mais c'est aussi un engagement que l'on prend par rapport à des citoyens.

MME LEFEVRE.- Je le sais, je suis maire-adjoint, j'assume mes responsabilités, je le pense, correctement ; je ne peux répondre à la place d'Elodie.

M. FENARDJI.- Dont acte.

MME LEFEVRE.- C'est ma fille, elle est conseillère, je suis conseillère, je ne peux pas répondre.

M. LE MAIRE.- Quand on est à la tête d'un exécutif avec des hommes et des femmes qui se sont engagés, nous souhaiterions que chacun puisse honorer ses engagements jusqu'au bout ; ce n'est pas seulement des engagements quantitatifs mais aussi qualitatifs ; cette majorité, même dans sa nouvelle organisation, assume particulièrement bien, car, Monsieur le conseiller municipal, à chaque fois, cette majorité est en nombre au sein du conseil municipal, le quorum y est atteint.

Vous me permettez cet exercice de style, qui est un exercice de fond par rapport au fonctionnement de la démocratie, et c'est à ce niveau qu'il faut placer le débat ; on peut regarder par le passé si de telles situations ne se sont pas produites, cela ne nous rassurera pas, mais je souhaiterais que dans la perspective des échéances qui nous animent, nous puissions avoir des règles qui puissent déterminer une éthique dans l'engagement des élus municipaux ou même d'autres élus, et rendre compte d'une manière régulière à la population, être à l'écoute d'une manière régulière de la population ; ce sont des engagements qui peuvent être pris à un moment ou un autre, qui ne sont pas forcément suivis ; faire des bilans, ce sont des attitudes, des comportements politiques, qui ne doivent pas être des discours, qui doivent pouvoir être quantifiables, même avec d'autres règles ; j'y souscris en ayant le devoir aussi de prendre en compte les soucis familiaux qui peuvent exister ; les uns et les autres, nous pouvons être amenés à traverser des moments qui nous amènent à être éloignés, ou à faire d'autres choix ; il faut aussi être respectueux des éléments qui arrivent dans la vie des uns et des autres ; je ne mets pas le couteau dans le dos de cette jeune dame, elle a un foyer, je l'ai appelée tout à l'heure, je souhaiterais qu'elle puisse revenir, laissons-la faire son choix ; nous vous l'exprimerons, car j'ai compris que c'était un sujet très important qui vous animait ; par les temps qui courent, il est agréable de voir que les problématiques fortes ne sont pas prises en compte quand on veut aller dans le fonctionnement du conseil municipal.

M. FENARDJI.- Je me permets de réagir car vous utilisez le terme « éthique » et je me pose la question : y a-t-il une éthique quand vous mettez sur la place publique l'absence d'élus et citez nommément ces élus en désignant le lieu où ils se trouvent ? Y a-t-il matière à éthique là ou est-ce simplement matière à dénigrement ? Je ne veux pas aller plus loin dans la volonté politique ; je veux bien que l'on parle d'éthique mais qu'elle soit de tous les côtés et pas seulement dans les coups bas.

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas de polémique ; je me souviens avoir assisté à une cérémonie de vœux à Essômes sur Marne, où le maire d'Essômes disait de son adjoint qui n'était pas là qu'il l'excusait car il était au Sénégal et à Dakar.

M. FENARDJI.- Et alors ? Ce n'était écrit de manière insidieuse.

M. LE MAIRE.- Je comprends que vous êtes très susceptible sur cet aspect.

M. FENARDJI.- Vous parlez d'excuses, mais y a-t-il eu des excuses ? Vous imposez quelque chose de nouveau : vous dites que les gens doivent s'excuser, j'ai vu sur le compte-rendu que certains élus se sont émus, comme si nous étions dans une classe, qu'il fallait présenter des excuses ; non, à partir du moment où il y a des pouvoirs, vous ne savez pas si j'ai donné ou pas un pouvoir, s'il a été présenté ou non ...

M. LE MAIRE.- Je sais que je n'en ai pas eu la présentation au conseil municipal.

M. FENARDJI.- Vous auriez pu le demander, dans un souci d'apaisement et de rassemblement démocratique.

M. LE MAIRE.- Pour le mettre en œuvre, le rassemblement, il faut être plusieurs ; j'ai noté votre volonté de rassemblement ; je le prends avec beaucoup de plaisir et il n'y a aucune difficulté pour que nous puissions nous rassembler par rapport aux véritables enjeux, aucune difficulté là-dessus ; au sein des services, vous aviez même envoyé un mail, on peut le transmettre, je ne sais si cela intéresse quelqu'un, et vous nous disiez où vous étiez ; il est légitime qu'on puisse le faire savoir.

M. FENARDJI.- Pour m'excuser.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques autres à formuler ?

(Aucune intervention)

4 – Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

A – Convention d'occupation de locaux avec l'association « Le Calicot ».

M. LE MAIRE.- Le Calicot va au 8 rue du Château, pas de remarque ?

(Aucune intervention)

B- Tarifs municipaux.

M. LE MAIRE.- La participation des familles pour un séjour à la Jumenterie pour 12 jeunes de 14 à 17 ans, coût du séjour de 431 € et des participations de la ville en fonction du quotient familial. Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Même chose dans le Morbihan, les Acrobates aux 4 sapins dans les Hautes Vosges, La Salvetat dans l'Hérault. Aucune remarque ?

(Aucune intervention)

8 € l'emplacement pour les participants du marché de l'Art sur la promenade Jean NAUDIN.

MME MAUJEAN.- Comme l'année dernière.

M. LE MAIRE.- Nous avons fixé à 10 € le tarif du concert organisé le 3 avril 2012 au Palais des Rencontres qui fut un grand succès.

(Aucune intervention)

Base nautique de Chamouille, coût du séjour par enfant 144 € ; avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

C – Marchés publics - Procédure adaptée.

M. LE MAIRE.- Il s'agit de procédures adaptées, rénovation de la salle de Karaté, changement des menuiseries, société LAZ, 21.986 € HT ; société HERBILLON, 8.930 € HT ; société CARON, 6.598 € HT ; entreprise MILLET, 19.414 € HT ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Ensuite l'achat de séjours en centres de vacances à Autrement Loisirs et Voyages, les séjours organisés, il y a eu consultation et achat de séjours à Plein phare sur GUIDEL, Les acrobates aux 4 Sapins, La Salvetat dans tous ses états ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Concernant des décisions sur des avenants, RVM à Epaux-Bézu, pour les allées du cimetière, 40.134 € HT ; la piste cyclable et un trottoir avec RVM pour 99.174 € HT, la réfection de la rue Robert LECART avec RVM pour 25.125 € HT, le réseau d'eaux pluviales avec RVM pour la Rue du Parc pour 9.872 € HT, la réfection de voirie avec la société VALLET et SAUNAL pour la rue du Parc encore pour 5.299 € HT, la synchronisation de la maquette interactive des lumières et pour le casteloscope avec la Société FREMAUX pour 2.235 € HT, le relais du vieux Château, avec GANFORNINA pour 10.100 € HT ; ossature bois sur le Vieux Château, avec la société CTB pour 2.110 € HT et VALLET et SAUNAL pour l'électricité pour 390 € HT, avez-vous des questions ?

M. FILLION.- Nous avons fait le point sur tous ces avenants et constatons qu'un certain nombre de vos décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT pouvant être prises sans consultation préalable du conseil municipal laissent apparaître des avenants dans le cadre de marchés publics avec des montants de prix relativement importants ; ces nouveaux montants sont donnés sans pourcentage d'augmentation et vont jusqu'à atteindre un tiers du marché signé, sortant de la tolérance généralement acceptée et qui nous paraissent énormes.

Nous en voulons pour exemple le marché de la Place Jean de La Fontaine, 568.103,45 €, auquel il faut rajouter 181.370,01 €, passant le marché à 749.673,46 € soit 31,96 % d'augmentation ; à moins que vous nous apportiez la preuve contraire, cet avenant sort de son cadre de tolérance et doit être considéré comme un nouveau marché ; il est navrant de voir l'usage que vous faites de l'article L. 2122-22 pour vous défaire de toute information ; voir autant de marchés qui en si peu de temps se trouvent en augmentation pose interrogation sur la nature des augmentations. Qui prépare les marchés et avec quelle compétence ? Qui suit les consultations, s'il y en a ? Qui décide et pourquoi de telles variations à la hausse sur tous ces marchés ? Quelle est la réaction du gestionnaire des finances, qui a priori est à nouveau absent ?

On a fait un tableau sur tous ces avenants et nous constatons une augmentation globale de 19,70 %, avec une augmentation très importante de 355.877 € sur un total de marché de 2.015.947 € sur la partie concernant l'intervention de RVM, soit 27, 54 % d'augmentation.

M. LE MAIRE.- Vous avez fait du travail, c'est bien !

M. FENARDJI.- On bosse !

M. REZZOUKI.- Je vais faire une réponse purement administrative ; vous faites preuve de beaucoup de formalisme et également d'une analyse qui a besoin d'être encore poussée ; au-delà du code général des collectivités territoriales, auquel vous faites référence, notamment l'article L.2122-22, il s'agit des pouvoirs conférés à Monsieur le Maire. Il faudrait que vous poussiez votre analyse sur le code des marchés publics, il est assez explicite en la matière : entre zéro et 5 % d'augmentation, il n'y a pas besoin de réaliser un avenant ; entre 5 et 35 %, il y a nécessité de passer par un avenant ; au-delà de 35 % vous avez raison, il y a nécessité de passer un marché complémentaire, qui donne la possibilité, selon le code des marchés publics que vous n'avez pas suffisamment étudié, au-delà du Code Général des Collectivités Territoriales, de passer sans publicité préalable par une consultation en direct avec l'entreprise qui est attributaire du marché.

Sur tous ces avenants, ce qui est assez surprenant est qu'ils ne sont pas pris selon la seule et unique volonté de Monsieur le Maire, premier point ; il y a une organisation, un mécanisme, le service des marchés publics, la direction des services techniques ; l'approche purement technique est validée par une entité qui n'est ni plus ni moins que la commission des marchés publics ; dans cette commission des marchés publics siègent des membres désignés de la majorité mais également des membres de l'opposition, il y a un contrôle effectif en ce qui concerne ces dépenses, qui sont présentées de manière systématique à la commission des marchés et validées par elle ; ces marchés sont ensuite transmis au contrôle de légalité.

Pour répondre sur l'interrogation, M. FENARDJI parlait tout à l'heure de propos insidieux, je dois dire qu'il y a là des insinuations assez insidieuses, il n'y a strictement rien, il y a un processus clairement défini par le CGCT et par le code des marchés publics, dans lequel nous sommes les plus entièrement engagés ; Pour preuve, la commission des marchés publics a été mise en place par notre majorité, pour apporter plus de contrôles, qu'il n'y avait pas antérieurement ; cette commission est composée des mêmes membres que la commission d'appel d'offres.

M. FENARDJI.- Sur le plan purement technique, vous avez entièrement raison. En revanche, je voudrais placer ça sur le plan purement politique. Nous avons souvent entendu parler ici dans cette enceinte de maîtrise des coûts et quand on va sur une dérive de 29 %, 31 %, on n'est plus sur la maîtrise des coûts.

Cela pose un problème pas seulement technique, cela pose un problème de comment a été constituée l'offre et ce marché ? On avait un marché qui semblait maîtrisé, sur la piste cyclable par exemple, de 465 795,75 € et on se retrouve quelque temps après avec un écart de 21,29 % ; sur le plan purement technico-économique, soit on était en deçà du marché, soit on a mal évalué le coût de

ce marché, 21 % c'est énorme par rapport à un marché, et 29 %, c'est énorme ; je pose la question simplement, et c'est en collaboration.

On parle de deux choses ; là où je suis d'accord avec la majorité, c'est sur la maîtrise des coûts, on en a besoin ; je pointe du doigt ce point, c'est un travail constructif sur le fait qu'il y a un excédent ; on se pose la question : est-il dû à un manque de professionnalisme de ces entreprises, ce qui m'étonnerait beaucoup, ou alors elles ont sous-évalué leur prestation, soit on ne sait pas et on se pose des questions sur le fait qu'un quart d'augmentation sur un marché, ce n'est pas une maîtrise des coûts et ce n'est pas une maîtrise du marché lui-même, technique et économique.

Au plan de la technique administrative, du code des marchés publics, etc., je vous suis, M. REZZOUKI ; en revanche, nous ne sommes pas là uniquement pour parler de technique, je vous renvoie aux premiers propos sur le chipotage technique, je sors de là, on n'est pas dans le chipotage, on dit simplement qu'il y a une dérive et qu'il faut y répondre.

M. LE MAIRE.- Vous nous faites déjà un grand compliment !

M. FENARDJI.- J'espère !

M. LE MAIRE.- Je souhaite que vous puissiez les transmettre à votre collègue à côté de vous, qui intervenait avec des termes un peu « interpellant » sur la régularité ; vous nous dites avec force que tout est fait dans la régularité et je tiens à vous en remercier.

M. FILLION.- Ce n'est pas du tout ce que Monsieur FENARDJI a exprimé.

M. LE MAIRE.- Mettez-vous d'accord ! Monsieur REZZOUKI va nous répondre maintenant sur l'aspect technique ; mais sur l'aspect administratif, mettez-vous d'accord et merci du compliment !

M. FENARDJI.- Monsieur REZZOUKI conviendra avec moi et je pense que M. GENDARME aussi, que si un marché explose de 30 %, c'est qu'il y a un problème à la base ; ou on l'a sous-évalué ou on l'a mal étudié.

M. LE MAIRE.- Il y a peut-être des raisons.

M. FENARDJI.- Le coût des matières premières n'explique pas 35 %.

M. LE MAIRE.- L'augmentation de la TVA peut-être aussi.

M. REZZOUKI.- Merci de renforcer et préciser que l'on est dans les clous et que l'on respecte la loi et la réglementation.

Vous nous amenez sur un autre terrain : avez-vous clairement défini vos besoins ? Oui, les besoins sont clairement définis ; il peut arriver, sur ces marchés et sur chaque marché, je peux vous le donner, des variantes ; il est dommage que la commission des marchés ne soit pas à la limite représentée par chacune des composantes ; il est présenté dans ces commissions le pourquoi du comment de ces différents avenants ; je vous en donne un : la place Jean de La Fontaine qui a fait l'objet d'une optimisation en matière de surfaces, nous avons agrandi des surfaces d'esplanade, de parvis, au droit des commerces ; l'axe de la voirie devait être plus large au droit des commerces, du Saint-Jean, et nous avons décidé finalement de décaler et agrandir, dans cette idée toujours de donner plus d'espace et améliorer l'approche commerciale du Saint-Jean et mettre plus de

pavés ; oui, nous avons prolongé la place Jean de La Fontaine et nous avons été jusqu'à la rue Drugeon Lecart et jusqu'à la Civette ; ce sont des choses concrètes, vérifiables sur le terrain ; rue Robert Lecart, nous avons été interpellés avec cet aménagement par les commerçants de l'avenue Otmus en disant : « vous refaites l'aménagement rue Robert Lecart et vous nous laissez un parking dans un état pitoyable ! », c'était le cas de le dire ; il fallait également aménager des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ; nous avons profité pour l'opportunité de l'intervention sur cette rue, sans dépasser sur l'autre rue, pour réaliser et aménager le parking rue Robert Lecart, ceci expliquant cela.

M. FENARDJI.- Cela n'explique pas tous les cas.

M. REZZOUKI.- Je peux entrer dans les détails ; ce n'est pas forcément le lieu et le moment, mais je me mets à votre disposition avec l'ensemble des marchés pour étudier avec vous l'approche technique de chacun des marchés.

M. FILLION.- Nous avons une dizaine de marchés et des avenants pour 397.000 € ; mon intervention vous a fait donner des éléments, 181.570 € de plus place Jean de La Fontaine, vous en avez donné la raison mais pourquoi sommes-nous obligés d'intervenir pour avoir ces explications ? C'est l'argent des concitoyens et il était normal qu'on puisse être informé de la nature de ces avenants, ainsi que la population ; vous avez dépensé 181.000 € de plus, ce n'est pas anodin.

M. LE MAIRE.- On a dépensé beaucoup plus que cela !

M. FILLION.- Plus loin, c'est 99.000 €, etc.

M. LE MAIRE.- Nous avons dépensé beaucoup plus que ce que vous dites. J'y reviendrai ensuite.

M. FILLION.- C'est sur le principe de la transparence vis à vis de nos citoyens, qui eux paient les impôts et ont droit à l'information.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, nous allons en parler après.

M. TURPIN.- Pour la clarté des choses, dans les délibérations comme celle-là, il faudrait donner plus d'explications ; quand on voit la place Jean de La Fontaine, plus 180.000 €, on peut s'interroger ; quand on a la réponse, que l'on s'aperçoit qu'il y a des extensions de travaux faites, les explications rendent ce résultat cohérent ; quand on lance de tels travaux, les gens réagissent, on modifie, on change le projet et cela peut modifier le volume et la physionomie de ce que l'on a lancé au départ ; deux possibilités alors : soit on explique dans une annexe, soit on lance un deuxième appel d'offres pour compléter le premier dispositif, de sorte qu'il n'y ait pas « d'ambiguïté » tel que l'on pourrait l'entendre maintenant ;, mais on peut entendre et comprendre les changements qui sont faits, il suffit simplement de donner quelques lignes complémentaires d'explication et le débat n'aurait plus lieu aujourd'hui peut-être !

M. GENDARME.- J'essaie d'enfoncer le clou ; je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit, tout autant quand on s'étonne que les travaux débordent, dans toutes les professions, les travaux lancés, étudiés, mis à l'étude, n'arrivent pas forcément pile poil avec ce qui a été prévu ; je comprends ce type de question ; je comprends moins tout l'état polémique amené autour ; je le redis à nouveau, merci Monsieur FENARDJI de valider que les choses sont faites dans les règles de l'art et surtout de

la réglementation ; la question amenée sur la polémique, je le supporte de moins en moins dans ces conseils : ou l'on va aux commissions, ou l'on travaille avant ou l'on travaille pendant, mais que l'on arrête d'essayer de mettre le « foutoir » au conseil municipal, car des questions ne plaisent pas ; je ne suis pas d'accord ; chaque fois que l'on vient dans cette assemblée, on est brinquebalé avec l'idée que l'on fait mal les choses, ou incorrectement ; je ne suis pas d'accord là-dessus ; on peut poser des questions, mais on arrête de dire qu'on fait n'importe quoi ; la polémique, cela va bien !

M. FENARDJI.- Je suis d'accord avec toi, à la simple réserve près qu'il ne faut pas être naïf, tu ne l'es pas, ne le sois donc pas, il y a une majorité et une opposition ; considérer que l'on puisse tous être à lever le même drapeau au même moment, non ; on utilise le droit de critique ; quand tu parles de polémique, tu peux la ressentir, des personnes sont plus susceptibles que d'autres, mais il n'y a pas de polémique à travers mes propos.

M. GENDARME.- On travaille suffisamment, on vient de le faire, au dernier conseil municipal, on a voté le budget, avant on a fait le débat d'orientation budgétaire, on travaille autour tous d'éléments qui nous sont donnés en faisant attention que les budgets soient bien bordés et en donnant des explications, toutes les données, pour que tout le monde comprenne et épisodiquement, voire régulièrement en ce moment, ce sont toujours des polémiques.

M. LE MAIRE.- C'est la vie !

M. GENDARME.- Même si c'est la vie, je ne supporte pas ces épisodes qui deviennent un peu lassants.

M. LE MAIRE.- Ne vous lassez pas ! Il faut prendre du recul par rapport à tout cela et analyser les choses ; Monsieur FENARDJI l'a dit d'une manière très honnête, il dit « on est dans l'opposition », pas pour faire avancer les choses mais pour s'opposer, la messe est dite ; on veut s'opposer.

M. FENARDJI.- C'est un rétablissement de gymnaste.

M. LE MAIRE.- Il y a l'opposition qui s'oppose et l'opposition qui propose ; je n'ai pas de conseil à donner à l'opposition pour s'opposer, elle le fait très bien, vous êtes vraiment excellents.

Quand vous dites que cela représente des pourcentages si élevés que cela sur des marchés très précis, je tiens à remercier Mohammed REZZOUKI, avec la responsabilité qui est la sienne ; tout à l'heure, on aurait pu comprendre que celui qui a la responsabilité de cela puisse être suspecté, comme le service des travaux, le service d'appel d'offres ; on en fera part ; et je tiens à mettre en avant leurs qualités et d'abord la première qui n'est certainement pas celle que vous allez reconnaître, qui est la volonté de faire avancer cette ville ; car compte tenu des procédures qui sont de plus en plus lourdes et dans le respect de ces procédures, je tiens à le dire, il est dommage que Monsieur FONTAINE ne soit pas là pour l'attester, il y a une volonté très forte pour que cela puisse avancer.

Quand vous nous faites des procès qui sont inentendables, je me demande comment vous pouvez sortir cela, mais c'est l'opposition qui s'oppose : quand on fait plus de 7 M€ d'investissements, que vous annoncez 300.000 € d'avenants, cela fait

du 4,5 % ; si l'on pouvait être encore plus précis et savoir ce qui peut être envisagé avec le Conseil Général de l'Aisne sur la RD 10, où les choses ont changé et ceci et cela ...

Et je dis que « vous ne manquez quand même pas de toupet » quand vous nous dites « c'est pour la fiscalité » ; le mot est lâché ; depuis 2008 sur la fiscalité, quelle a été l'augmentation de cette majorité ? Si nous avions augmenté comme dans les années passées de 15, de 20 %, vous pourriez nous dire « c'est un scandale » ; là, quand vous parlez de fiscalité, tapez sur d'autres portes, certainement pas en regardant les responsables des travaux de cette municipalité ; je suis d'accord avec vous, il ne faut pas que la municipalité soit la variable d'ajustement pour faire face à des dépenses comme vous l'avez dit.

Je pourrais vous inviter et je le souhaite ; sur la proposition des collaborateurs administratifs, nous vous transmettrons les comptes rendus des commissions d'appel d'offres ; pour nous, il n'y a pas de tabou, mais une volonté de transparence.

Je proposerai aussi d'examiner ce qui s'est passé avant ; c'est comme cela la vie politique ! Allons regarder si auparavant sur la médiathèque par exemple,... comment pouvez-vous faire preuve d'une grande cohérence politique, accepter ce qui se passait auparavant et critiquer à tout crin ce qui se passe aujourd'hui ?

M. FENARDJI.- Nous n'y étions pas !

M. LE MAIRE.- Laissez-moi terminer, je vous laisserai la parole pour vous exprimer le plus largement possible, car on a bien compris ce que vous souhaitez, et on passera le dossier de la médiathèque et on examinera les avenants ; je suis convaincu que compte tenu de la cohérence qui vous anime, nous aboutirons à un accord.

M. FENARDJI.- Je peux être d'accord ou pas, mais l'essentiel est de ne pas nous caler sur une mandature pour laquelle nous n'avons aucune responsabilité d'une part ...

M. JOURDAIN.- 4 mandats !

M. FENARDJI.- Personnellement, je ne supporte pas qu'on puisse m'imposer une étiquette sur une mandature à laquelle je n'ai pas participé ; si mon collègue a parlé de fiscalité, il n'a pas dit « il y a un taux de fiscalité » ; on pourra y revenir mais cela serait de la polémique.

M. LE MAIRE.- Vous êtes plein de bonnes intentions.

M. FENARDJI.- Mon collègue vient de dire que nous gérons les sous de la fiscalité que paient nos concitoyens, il n'a pas dit que c'était beaucoup ou pas ; vous parlez de 7 M€ mais simplement sur 2,15 M€, nous sommes à 397.000 € ; vous dites que ce sont des roupies de sansonnet, mais c'est 19 %.

M. LE MAIRE.- On a fait des choses avec !

M. FENARDJI.- D'accord mais plaçons les choses au niveau où elles sont, sur 2 M€, 397.000 € de dépassement, c'est 19,70 % de dépassement et si c'est le cas avec les 5 M€ restants, cela commence à chiffrer, et cela, sans remettre en cause nullement la compétence des services ou celle de l'adjoint en charge ; il y a une dérive.

M. GENDARME.- L'un dit « oui il y a une dérive » et l'autre pas !

M. LE MAIRE.- Poursuivons !

M. TURPIN.- Pour arrêter cette polémique ...

M. FENARDJI.- Il n'y a pas de polémique !

M. TURPIN.- La vraie question que l'on peut poser quand il y a une modification significative des montants, c'est que l'on part sur une délibération avec une demande de subvention sur un montant global ; quand on augmente de manière significative les travaux, est-ce que cela veut dire que le montant de demandes de subventions suit ou pas ? C'est la seule question ! On peut modifier des montants, quand on modifie des projets, et dans ce cas il faut que la demande de subvention suive et c'est la seule question.

M. REZZOUKI.- La vraie réponse est surtout derrière qu'il y a une véritable maîtrise des coûts, Monsieur FENARDJI l'a dit : on la considère ou pas, mais derrière quelle est l'incidence sur le budget de l'année qui est voté et derrière ce budget, avec les composantes qui sont les plus significatives, cela reste le taux de fiscalité de la ville de Château-Thierry et l'équilibre de ce budget ; d'une année sur l'autre, on présente un budget, c'est une obligation, au-delà du bon vouloir de l'assemblée.

Pour apporter une précision à Monsieur FILLION et pour aller plus loin dans sa démarche, j'espère que son chiffre tient compte également des différents avenants négatifs qui sont passés ; j'espère que vous êtes en TTC également sur le montant du marché ; on sera amené à se revoir sur le sujet.

M. LE MAIRE.- J'apprécie vos talents comptables, Monsieur FILLION.

(Monsieur FILLION se déplace pour donner son document au Maire)

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de remarque autre, nous vous communiquerons les résultats des appels d'offres ; la proposition de Jean-Marie TURPIN apparaît de bon sens, il y a augmentations du coût quand on modifie la nature des travaux, quand les étend ; à partir du moment où les travaux seraient conformes à l'appel d'offres, il n'y a pas d'augmentation du coût.

M. FILLION.- C'est vrai, 397.000 €, ce n'est pas une grosse somme. Il ne faut pas se mettre martel en tête !

M. LE MAIRE.- Si, c'est une grosse somme, mais avec laquelle nous avons fait des aménagements ; il est vrai que, quand on fait des choses, il faut payer, et on a fait des choses rue Dugeon Lecart et ailleurs ; mais qu'importe, vous ne voulez pas l'entendre, nous l'avons très bien compris, l'important c'est de s'opposer, vous l'avez bien fait.

FINANCES

5 – Garantie d'emprunt pour la Maison du CIL - Réaménagement

M. LE MAIRE.- Cette garantie a été demandée suite à la renégociation des prêts sollicitée par la ville avant que ce soit la communauté de communes de Château-Thierry qui prenne la compétence, après une série de calculs ; vous avez cette délibération très complexe ; si vous avez des questions, nous y répondrons ;

il s'agit pour le conseil municipal de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts qui avaient été garanties et donc de m'autoriser à intervenir à chacun des contrats de compactage et des avenants de réaménagement passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ; il y avait des annexes simples avec des chiffres pages 15 et 16, je ne doute pas que vous les avez regardées et compulsées pour nous poser des questions ; avez-vous des questions ?

M. VERCAUTEREN.- Il faut voter cette délibération car la ville est moins engagée qu'avant ; on a donc intérêt à la voter.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ?

(Aucune intervention)

Je suis étonné qu'il n'y ait pas plus de questions, les prêts à réaménager se situent, il faut être précis et transparent, à hauteur de 7.645.000 € (arrondis) et avec les garanties, les renégociations, cela se porte à 6.519.000 € ; voulez-vous que je vous parle de la diversification des produits qui apparaissent ? Ils ont été transmis dans le détail par la maison du CIL ; de l'écrêtage au niveau des marges ou de la remise par rapport aux taux fixes ?

M. FENARDJI.- On a lu.

M. LE MAIRE.- Très bien ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Je suis content que ce cautionnement soit passé ; ce n'était pas le cas la dernière fois, mais on peut changer d'avis !

URBANISME

6 – Cession de la parcelle cadastrée AK n° 416 (Avenue de la République) – Délibération modificative.

MME JACOB.- Nous avons déjà délibéré au cours des 12 derniers mois sur ces dossiers ; il s'agit de 3 cessions, nous sommes au bout de l'instruction des dossiers ; sur le premier dossier, la parcelle cadastrée AK 416 avenue de la République, c'est la parcelle juste derrière la construction de Pôle emploi ; la société CIMA s'était proposée pour acquérir les dites parcelles, elle y construit 2 bâtiments ; nous l'avons vu largement ; nous avons cherché depuis longtemps dans le cadre de la mixité d'une part et surtout dans l'intérêt du projet pour la mission locale et d'autres services publics, la possibilité d'adjoindre à ce projet privé un bailleur social pour avoir des prix de location correspondant davantage aux besoins des associations ; la CIMA a trouvé une entente avec le Foyer Rémois et s'est créé une société qui s'appelle la SCCV, avec 51 % des parts appartenant au Foyer Rémois, 49 % à la CIMA, la SCCV « La Citoyenne », qui sera le nom de l'endroit ; il s'agit de transférer la possibilité qu'avait la CIMA d'acquérir la parcelle et la transférer à

la SCCV dans les mêmes conditions de prix que précédemment ; le notaire est le même, la surface de la parcelle identique, avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Il y a deux opérateurs maintenant.

MME JACOB.- La nouvelle société est composée de deux opérateurs pour les deux bâtiments, un purement privé et l'autre appartenant à un bailleur social, nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

7 – Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AW n° 359 (Avenue des Vaucrises) – Délibération modificative.

MME JACOB.- Je propose la cession de la parcelle cadastrée AW 359 avenue des Vaucrises ; ce sont les 3 petites maisons au 14 ; nous avons délibéré sur la cession au profit de Monsieur AMAZIANE voici un an et nous sommes au bout de la démarche ; il va acquérir bientôt, il a ses prêts semble-t-il ; c'est maître CARBONNEIL qui va représenter la ville ; juste devant ces 3 parcelles, 703, 704, 705, les 3 petites maisons, une autre parcelle appartient à la ville, la 702 ; il s'agit de permettre aux acquéreurs des autres parcelles de pouvoir avoir un droit de passage sur la 702 pour rentrer chez eux ; avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote, pour autoriser Monsieur le Maire ou le Maire-adjoint à signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

8 – Cession de la parcelle cadastrée AC n° 40 (rue du docteur LEFEVRE) Délibération modificative.

MME JACOB.- Rue du docteur LEFEVRE, Madame PALLIER s'était proposée pour l'acquisition de la parcelle AC 40 au n°7 rue du docteur LEFEVRE ; cette parcelle est décomposée en 3 lots ; le rez-de-chaussée est un transformateur ; lui, on va le garder ; on ne va lui vendre que les lots 2 et 3, correspondant au rez-de-chaussée et au premier étage ; avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX

9 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Demandes de subvention.

M. LE MAIRE.- J'espère que dans le cadre des consultations, il n'y a pas d'avenant !

M. REZZOUKI.- La moitié des consultations sont passées, elles font suite au budget voté dernièrement ; dans le budget, on fait une focale sur les investissements réalisés, un peu moins sur les recettes souhaitées ou sollicitées ; il s'agit dans les délibérations à suivre concernant les travaux de solliciter des différents organismes ou institutions en matière de subventions ; d'abord, la dotation d'équipement des territoires ruraux, anciennement DGE et DSR, pour les différents projets présentés dans le corps de la délibération ; nous avons joint dans la pochette, tel que souhaité, les différentes opérations et catégories d'opérations avec les montants hors taxes de chaque opération, le taux maximum de subvention que l'on peut solliciter, le montant maximum de subvention que l'on pourrait percevoir, tout ceci dans le cadre de la DETR faisant suite aux choix émis par la commission en charge de l'attribution de ces différentes subventions ; elle s'est réunie dernièrement, les choix ne sont pas encore opérés, les critères d'éligibilité ont été fixés, nous sommes dans l'attente de ces subventions.

Le développement touristique avec la rénovation du « Silo », différents bâtiments publics, création d'allées au Cimetière rue de Fère, aménagements autour du columbarium, rénovation partielle du Palais des Rencontres, aménagement d'une friche industrielle en centre technique municipal, agrandissement du gymnase Adriaenssens, rénovation des aires de saut en longueur et de la piste d'athlétisme au stade, accessibilité des personnes handicapées et mise en sécurité de l'hôtel de ville, travaux divers dans les écoles du 1^{er} degré. Les abords de construction publique, travaux divers : des aménagements paysagers au Pâtis Saint-Martin et au jardin public RIOMET, et différentes acquisitions de matériels, notamment informatiques et d'entretien des espaces verts.

Le tableau a été joint ; avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- On parle du Silo, je sais que vous avez eu un contact avec Danone qui cherchait à avoir des informations et m'avait appelé, vous ont-ils répondu ? Avez-vous eu des éléments de réponse ?

M. LE MAIRE.- Non seulement ils ont répondu, mais un rendez-vous est déterminé ; je remercie Jean-Pierre BALLIGAND et l'ancien directeur de chez Danone, car c'est par son intermédiaire que les choses se développent.

M. TURPIN.- J'avais cité son nom, je n'avais pas d'élément ; Danone cherchait ces traces et ces documents.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. REZZOUKI.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

10 – Aménagement et embellissement du haut de la Grande Rue – Demande de subvention au titre du FISAC.

M. REZZOUKI.- Cette fois-ci, c'est dans le cadre du FISAC, toujours dans le même esprit, et la volonté affichée est clairement d'exercer dans la continuité de l'aménagement de la rue Carnot et de la place Jean de La Fontaine ; nous sollicitons le FISAC pour un montant de travaux global estimé à 111.000 € hors taxes, avec un

montant de subvention sollicité à hauteur de 30 % du coût global ; Monsieur FILLION, en l'état actuel des choses, il ne peut être qu'estimé, car l'appel d'offres lui-même n'a pas été réalisé, c'est un travail préalable.

M. FILLION.- J'ai bien compris la démarche et je vous en remercie.

M. REZZOUKI.- Avez-vous des observations ?

M. FILLION.- Je suis chargé de remettre à Monsieur le Maire, qui est l'autorité, une pétition d'un certain nombre de commerçants ; je peux vous la lire.

M. LE MAIRE.- Je vais vous laisser ce plaisir, puisque vous en êtes le dépositaire.

M. FILLION.- « Monsieur le Maire, nous avons été informés du projet de rénovation du haut de la rue piétonne, nous sommes très contents (vous voyez, c'est très positif) que la ville souhaite rénover cette rue ; c'est aussi le souhait des commerçants et des passants depuis plusieurs années, (on fait même état du passé) ; toutefois, nous ne sommes pas d'accord sur le projet de ne rénover que le haut de la rue (on ne change pas que la moitié d'une moquette d'un salon) : nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre en compte l'intégralité de la rue et pas simplement la moitié sinon nous craignons que son aspect déplorable d'aujourd'hui ne soit accentué par une moitié rénovée et l'autre restant en l'état ; de plus, cette rupture visuelle réduirait de facto sa longueur ; nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos souhaits ».

M. LE MAIRE.- Au-delà de votre rôle très influent au sein des commerçants de la Grande Rue, et très écouté, nous ferons le point avec eux au cours d'une réunion publique qui est prévue ; pour nous, il faudrait refaire toutes les rues, pas seulement le bas de la Grande Rue, le haut de la Grande Rue étant particulièrement dangereux aujourd'hui ; je me souviens même qu'un article dans le journal l'Union, à l'approche du 11 novembre, qualifiait cette rue de « rue de tranchées et de Verdun » ; il y a pour nous une urgence et je ne doute pas un seul instant que nous aboutirons ; je suis très heureux que les commerçants apprécient le fait que nous puissions faire des travaux ; cela n'a pas toujours été votre cas, mais on peut changer d'avis, très bien là-dessus, et nous débattons avec eux sur la démarche à mettre en œuvre pour revaloriser la Grande Rue ; cela sera fait dans les jours qui viennent ; nous vous présenterons le projet ; vous parlez du projet de moquette, il ne faut pas la fumer la moquette, je ne sais pas si c'est un projet de moquette seulement.

M. FILLION.- C'était une image !

M. LE MAIRE.- Il n'y aura pas de moquette, non ! C'est peut-être une solution, on peut peut-être étendre une moquette mais bon ; nous ferons le point avec l'ensemble des commerçants et nous en avons déjà débattu avec la nouvelle responsable de l'association et la vice-présidente, cela sera fait dans les jours qui viennent.

M. GENDARME.- C'est une pétition pour dire que les gens sont contents, c'est cela ? Je n'ai pas tout compris !

M. FENARDJI.- Il fallait écouter !

M. LE MAIRE.- Les gens disent « vous avez fait du bon travail dans le centre-ville, il faut continuer et maintenir de l'attractivité dans le centre ville, le commerce Orange, etc. »

M. FILLION.- La situation des commerçants n'est pas vraiment risible, il y a une problématique vraiment !

M. LE MAIRE.- Je rencontre les commerçants au moins aussi souvent que vous et beaucoup me disent, vous l'avez exprimé avec force, que la situation économique, c'est vrai, est compliquée, que d'autres éléments interviennent, le pouvoir d'achat, la situation en tant que telle de la Grande Rue mais des commerces s'en sortent ; cela tient peut-être à la façon dont on accueille les gens ; je ne dirais pas ce que vous avez écrit au début, mais il faut savoir sourire ; je voudrais réutiliser cette image qu'un commerçant me rappelait dimanche matin, deux commerçants de la rue Carnot et une commerçante de la Grande Rue, il faut aussi peut-être que certains se remettent en cause ; nous avons eu ce débat avec quelques-uns, je souhaite que nous l'ayons avec tous, mais la situation est compliquée.

Je salue la présence de certains commerçants dans cette assistance, qui prendront la parole tout à l'heure certainement ; des commerces sont complètement en perte de vitesse ; un bel exemple est la boulangerie de la Tour Balhan qui faisait auparavant, avec Monsieur DERUELLE, un commerce extraordinaire, qui était une source d'attractivité et hélas, avec les successeurs, cela ne se passe pas pareil ; périodiquement des commerçants partent et d'autres arrivent, c'est comme cela pour les associations et aussi pour les municipalités ; il est un peu facile de dire que c'est la faute des uns ou des autres ; quand une véritable volonté s'affiche de vouloir rendre attractif le centre ville, c'est ce qui sauvera le petit commerce et sur Château-Thierry, pardonnez-moi de le dire si c'est pris comme un constat, mais cela en est un, il aurait fallu renforcer le centre ville avant d'étendre la périphérie comme cela a été fait et cette volonté d'améliorer la Grande Rue est aujourd'hui une nécessité.

Je rappelle que la Grande Rue a été la première rue piétonne du département, et que depuis qu'elle a été réalisée, voici 40 ans, il n'y a pas eu d'aménagement lourd dans le centre ville ; nous avons fait la rue Carnot, la Place Jean de La Fontaine, une partie de la rue Robert Lecart, le marché couvert, et nous comptons continuer ; nous n'avons pas été forcément soutenus sur le marché couvert par les commerçants eux-mêmes ; mais il faut faire preuve de pédagogie ; j'entends votre proposition pour avoir une réflexion globale, nous l'aurons, mais je ne doute pas un instant que compte tenu des dépenses, on vous trouvera à nos côtés pour financer ces dépenses supplémentaires.

M. FILLION.- Dans le cadre de la délibération il aurait été important qu'on puisse évaluer un plan, un projet.

M. LE MAIRE.- On vous le présentera.

M. REZZOUKI.- Aujourd'hui, l'aménagement du haut de la Grande Rue n'est pas l'aménagement des commerces eux-mêmes, que l'on soit bien d'accord ; ce n'est pas parce que l'on a réaménagé la rue Carnot et la place Jean de La Fontaine que chaque commerce doit considérer le travail fait ; il y a un très gros travail, chacun assume sa part de responsabilité, ce n'est pas parce que l'on va

réaliser un nouvel aménagement, un nouvel espace, que demain dans les boutiques, le chiffre d'affaires augmentera. Mettons-nous bien d'accord sur ce sujet.

Concernant la Grande Rue, la particularité est qu'aujourd'hui, et on l'a évoqué à plusieurs reprises, il s'agit de commerces inadaptés au commerce du 21^{ème} siècle, ce sont des boutiques certainement trop petites; on peut toujours réaménager depuis la place Jean de La Fontaine jusque chez le cordonnier, mais on nous dira : « que faites-vous de la place de l'Hôtel de Ville ? » ; il y a et il y aura toujours à faire, on ne pourra jamais s'arrêter ; demain, c'est la rue Jean de La Fontaine.

Une autre remarque, nous sommes dans la même démarche aujourd'hui, Monsieur le Maire parle de projets, et le projet, c'est l'embellissement du haut de la Grande Rue, c'est presque un objectif secondaire ; le premier objectif reste quand même de sécuriser le haut de la Grande Rue : que de plaintes, d'observations, de chutes, de blessés, nous avons pu avoir au service technique, au Cabinet, pour le haut de la Grande Rue, et c'est beaucoup moins dramatique sur la partie entre la place de l'Hôtel de Ville et la rue Jean de La Fontaine.

Dans la démarche qui a toujours été la nôtre et la mienne, avec Monsieur le Maire, quand on arrive en réunion d'information et de concertation, on a une feuille blanche, on se fait une idée nous-mêmes, mais c'est un projet, ce sont des projets, amendables par les commerçants ou les riverains concernés, ceci expliquant cela ; place Jean de La Fontaine, on avait un projet arrêté, présenté à plusieurs reprises en réunion publique aux riverains, aux commerçants, aux élus, mais l'un n'a pas empêché l'autre ; c'est-à-dire que le projet arrêté, on nous a demandé des ajustements en cours de travaux qui s'expliquent ; le haut de la Grande Rue, le projet est une feuille blanche, on viendra devant les commerçants avec, à vous d'exprimer presque vos « besoins » ou vos doléances, s'il y en a ou d'autres en tout cas.

M. FRERE.- J'étais favorable à l'aménagement du haut de la Grande Rue, on en a besoin, ce n'est plus la peine de le démontrer, mais si la mission première est de mettre en sûreté les usagers, cela fait cher la moquette ; comment évaluer cette somme si l'on en vient à dire que l'on va après rencontrer les commerçants ? Sur quoi se base-t-on pour voter cette somme ? On vote cette somme aujourd'hui à partir de quoi ?

M. FENARDJI.- C'était ma question : si j'ai bien compris, on a évalué une dotation de 111.000 € et on s'est dit : « on va rester dans le cadre de cette enveloppe et on va discuter avec les commerçants ce qu'on va faire dans le cadre de ce qui a été dit, l'accessibilité, etc. » ; n'y a-t-il pas une image que l'on peut projeter, un schéma ? Cela aurait gagné en lisibilité et été intéressant ; tout ce qui vient d'être dit sur l'accessibilité, la circulation, on adhère, aucun problème ; l'enveloppe est estimée à 111.000 €, cela représente quelque chose en terme de travaux, de main d'œuvre, etc. ; on a une idée quand même ; j'aurais aimé avoir cette idée de départ sur un schéma, quitte à ce qu'elle soit présentée avec ce petit amendement disant que cela pourra être amendé lors des réunions de concertation avec les commerçants ; sur la base, on aurait eu quelque chose déjà.

M. REZZOUKI.- On n'est pas dans la tête des riverains ou des commerçants que l'on va solliciter ; on part sur des ratios ; nous avons 450 m² sur le haut de la Grande Rue ; de pavés ou d'enrobés ; refait-on le sous-sol, pour entrer dans le technique ? On travaille avant même de lancer le cahier des charges estimé sur des ratios ; je ne vois pas quoi apporter d'autre comme précision ; amender oui : on va solliciter les organismes aujourd'hui sur ce montant de ratios, qu'il faudra repréciser à un moment ou un autre avec les plans ; on a une idée, on en a discuté avec certains commerçants ; on ne va pas remettre du pavé partout ; nous partons sur le constat que le haut de la Grande Rue est circulé, qu'est-ce qui fait l'état de la Grande Rue aujourd'hui ? C'est la circulation automobile et des poids lourds sur la Grande Rue, qui n'était pas prévue pour supporter ce type d'usage ; c'était une voirie piétonne, on y a fait circuler des véhicules et donc l'état des pavés s'explique ; l'idée est de rester dans l'esprit d'un espace partagé ou semi piéton tel qu'aujourd'hui, paver au droit direct des commerces, au droit des devantures et mettre des enrobés avec des pavés sur le caniveau central ; paver sur le caniveau central et sur la bande roulante des véhicules pour supporter la circulation automobile ; c'est aujourd'hui ce sur quoi on base le projet estimé ; je suis prêt à discuter de cela avec tout le monde, on peut le faire toujours à un moment ou un autre ; on peut discuter l'ébauche du projet, mais pour cela je vous inviterai à chaque fois (et je vous garantis que ce n'est pas une heure de consacrée) aux réunions des services techniques où l'on travaille ces projets.

M. TURPIN.- Sur cette partie du haut de la Grande Rue, on sait très bien que l'on ne peut la rendre complètement piétonne, car il faut un lien avec la rue Jean de La Fontaine ; ce qui doit guider la philosophie du projet est une zone semi piétonne, on ne peut faire autrement ; le compromis n'est pas génial mais il est nécessaire aujourd'hui.

Sur le montant, effectivement, vous avez travaillé sur des ratios, c'est logique ; il serait intéressant par la suite, quand les choses seront affinées et que les discussions auront eu lieu avec les riverains, les commerçants et aussi les habitants, que l'on puisse revenir vers le conseil avec une présentation plus précise ; là, c'est une démarche de demande de subvention, donc c'est logique.

Sur l'ensemble de la Grande Rue, la vraie difficulté est qu'aujourd'hui notre collectivité n'a pas les instruments d'intervention en matière d'urbanisme ; nous avons des surfaces commerciales trop petites, les doubler, les tripler, les quadrupler serait nécessaire ; le bâti est en très mauvais état, et parfois en levant la tête, on a l'impression d'être à Berlin en 1950 ; il faudrait redensifier la population avec l'amélioration de l'habitat et des surfaces commerciales plus larges ; aujourd'hui les collectivités n'ont pas les instruments financiers adéquats à ce genre de situation ; on peut l'avoir si aujourd'hui on avait des aides européennes ; cela se fait dans les villes du nord, en Bretagne qui a des aides européennes significatives, que l'on n'a pas ici aujourd'hui ; c'est le vrai problème ; si on les avait aujourd'hui, on pourrait avoir des interventions de la collectivité plus ambitieuses que ce qui existe ; on doit tricoter, faire du cas par cas, mais il faudrait une vraie décision globale pour

avoir un projet global et intervenir lourdement dessus ; il n'y a pas les instruments adéquats aujourd'hui pour le faire et on peut le regretter.

M. LE MAIRE.- Nous allons faire voter ; pour que le débat puisse avoir de la cohérence, j'interromprai le conseil municipal et donnerai la parole aux commerçants de la Grande Rue directement concernés, mais nous faisons d'abord voter la demande de subvention ; je suis totalement d'accord avec ce qu'a dit Monsieur TURPIN dans la démarche et sur le fond.

M. REZZOUKI.- Avez-vous d'autres observations ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

(La séance est suspendue à 21 heures 55 et reprise à 22 heures).

11 – Développement du Vieux Château - Demandes de subvention.

M. REZZOUKI.- 2 délibérations sur l'aménagement du Vieux Château avec 2 niveaux d'interventions et 2 objectifs distincts : le développement touristique et les aménagements plus particulièrement, dans le cadre du développement touristique et culturel du Vieux Château et les aménagements de rénovation proprement dits du site.

Sur le développement touristique du Vieux Château, c'est une sollicitation de subvention au titre du FRAPP pour un montant d'aménagement global de 180.000 € hors taxes ; le pourcentage sollicité sera le pourcentage maximum que l'on pourra avoir ; ce projet permettra de favoriser le développement de ce site et le rayonnement culturel au niveau de l'agglomération, en y installant une mise en œuvre de cheminements piétons plus grands que ce que l'on a réalisé en aménagements l'année dernière, permettant de créer une dynamique autour de l'ensemble des activités touristiques mais également les sources de lumière permettant l'ensemble des activités touristiques et culturelles sur le site de jour comme de nuit ; donc, la mise en valeur du patrimoine, avec l'ensemble des actions menées sur ce point par le biais des différents événements et spectacles que l'on peut amener sur site ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

12 – Restauration de la tour de la Poudrière – Travaux urgents – Demande de subvention à la DRAC et au Conseil Général.

M. REZZOUKI.- Ce sont des travaux urgents, des demandes de subventions auprès de la DRAC ; montant des travaux estimé de l'opération 15.000 € et différents organismes sont sollicités : DRAC à hauteur de 40 %, et le Conseil Général à hauteur de 20 % ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

13 – Fonds d’insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique Territoriale – Demandes de financement dans le cadre des projets d’aménagement de l’Hôtel de Ville, du Gymnase ADRIAENSSENS et du Centre Technique Municipal.

M. REZZOUKI.- J'aurais souhaité que ce soit Monsieur BENTZ qui le présente car ce sont des actions qui lui tiennent à cœur et plus particulièrement l'aménagement de l'accessibilité sur l'Hôtel de ville ; c'est la première fois que nous sollicitons ce fonds qui a la particularité d'accompagner l'employeur, donc la ville de Château-Thierry, dans sa recherche de financements avec une liste précise d'aides sur des points comme les adaptations des postes de travail, la rémunération versée aux agents chargés d'accompagner une personne handicapée, les aides consacrées à l'amélioration des conditions de vie, la formation et l'information des travailleurs handicapés, des personnels, les dépenses d'études, les outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Les travaux susceptibles d'être financés sont les aménagements d'ascenseurs et d'escaliers, c'est pour cette fois-ci l'Hôtel de ville, mais pas uniquement, c'est pourquoi dans cette délibération, on présente aussi ROTOSAC donc l'ensemble des espaces et établissements recevant du public et des bâtiments communaux doivent être dans le respect de la réglementation de l'accessibilité totale en vue de l'approche de 2015 ; même si cela sera difficile, on y arrive, on l'a fait sur la Rotonde l'année dernière, les écoles sont en passe de l'être également, de grosses actions sont engagées à ce niveau ; nous sollicitons le fonds d'insertion des personnes handicapées pour ces trois opérations particulières, Hôtel de ville, gymnase ADRIAENSSENS et le futur centre technique municipal ; je l'ai rappelé lors de la commission des travaux ; cela n'a pas été repris dans la délibération ; l'aménagement de l'Hôtel de ville, estimation 600.000 €, le Gymnase ADRIAENSSENS, 220.000 €, le futur centre technique municipal 1,7 M€ ; avez-vous des observations ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

14 – Convention de partenariat en faveur de l’efficacité énergétique entre la Ville de Château-Thierry et la société CERTINERGY.

M. REZZOUKI.- Dans la continuité des actions déjà engagées, on n'a plus besoin d'en faire la preuve, concernant la politique énergétique et la gestion que l'on en fait à la ville de Château-Thierry, nous avons intégré depuis le début les différents grands enjeux énergétiques, auxquels nous sommes confrontés : la maîtrise des consommations énergétiques mais également la volonté de diminuer les rejets

de gaz à effet de serre ; tout cela s'impose également sur l'approche par la législation, par la réglementation, la loi programme fixant les orientations de la politique énergétique qui impose de réduire de 2 % par an d'ici à 2015 les consommations, et de 2,5 % d'ici à 2030 l'intensité énergétique finale ; c'est dans ce cadre bien précis que nous présentons la délibération.

Le principe de ces certificats d'énergie, leur mesure, repose sur l'obligation de réaliser des économies d'énergie, plus particulièrement par les Pouvoirs Publics, sur un période donnée, sur les différents vendeurs d'énergie, électricité, gaz, fuel domestique, chaleur, carburant automobile, comme EDF, GDF, on va les nommer ; cette obligation de ces grands groupes de réaliser des mesures d'économie d'énergie les amène également et amène leurs clients à réaliser des économies d'énergie en apportant des informations sur les moyens à mettre en œuvre, avec des incitations financières en relation avec les industriels et les distributeurs : prime pour l'acquisition d'un équipement, aide aux travaux, service de pré financement, diagnostic gratuit.

En contrepartie des investissements réalisés par les consommateurs, nous-mêmes en tant que collectivité territoriale, les revendeurs d'énergie reçoivent ce que l'on appelle des « certificats d'énergie », qui ne sont ni plus ni moins pour les collectivités qu'un mécanisme, un outil financier potentiel supplémentaire ; les revendeurs d'énergie accompagnent les maîtres d'ouvrage, les villes et les collectivités de manière générale et les incitent à réaliser des économies et en échange de ces économies, on nous reverse des recettes supplémentaires ; plus nous réaliserons des économies sur les consommations réalisées, plus nous percevrons de la part des grands vendeurs d'énergie des recettes supplémentaires.

Je reprends le corps de la délibération ; la valorisation des CEE, c'est la continuité des différentes recettes à percevoir des collectivités comme le Conseil Régional de Picardie, l'USEDA qui y sont engagés ; plus nous réalisons des économies, plus nous percevrons de recettes supplémentaires de la part de ces vendeurs d'énergie.

C'est le corps de la délibération ; nous devons néanmoins, par le biais d'une convention, conclure un partenariat avec une société en mesure de pouvoir déposer ou faire valoir les économies réalisées par la ville de Château-Thierry ; c'est dans ce cadre que la délibération est présentée, pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et les dispositions particulières qui s'y rattachent avec la société CERTINERGY ; *« dit que la mission de CERTINERGY prend effet dès la signature de la convention pour une durée de 2 ans. Cette convention sera tacitement reconduite par périodes successives de 2 ans, sauf résiliation de l'une ou l'autre des parties,*

Dit que les certificats d'économie d'énergie seront valorisés par CERTINERGY de la façon suivante : 70 % de la moyenne des 3 derniers mois de ce cours précédant l'obtention des CEE, quel que soit le niveau de cours observé sera fixé un prix plancher garanti à 2,50 € HT/MWh Cumac et un prix plafond à 6 € HT/MWh cumac.

Un simple exemple, nous réalisons des travaux d'isolation dans les bâtiments ou les écoles ; si sur l'année 2010, la consommation dans l'école est de 10.000 mégawatts/heure, suite aux travaux nous descendons en gros à 6.000 mégawatts/heure, nous avons réalisé une économie d'énergie de 4.000 mégawatts/heure (je dis un chiffre au hasard), nous percevons des recettes sur les économies réalisées de 4.000 mégawatts/heure à 2,5 € du mégawatt/heure ; sur les 4.000 économisés, on estime les recettes supplémentaires à quelques dizaines de milliers d'€ par an ; ce dispositif vient compléter les différents travaux réalisés en matière d'isolation dans les bâtiments publics ; avez-vous des observations ?

M. FRERE.- Merci pour ces explications car, de prime abord, en commission, je n'avais pas particulièrement compris ou trop compris et c'est peut-être cela le problème. Le mot n'a pas été lâché ici, mais il l'a été en commission travaux, cette convention va permettre de vendre du « droit à polluer » ; on me le confirme, c'est bien ce dont il s'agit ; je ne fais que répéter ce que j'ai dit en commission l'autre jour, on va réaliser en fait des économies d'énergie chez nous, localement, pour protéger l'environnement, etc. et permettre de revendre, à je ne sais qui, à une entreprise de Brasles par exemple, à côté de chez nous, le droit de polluer plus ; nos efforts locaux sont réduits à peau de chagrin, sinon les économies qui sont générées par la réalisation faite, mais en matière de protection de l'environnement, c'est réduit à peau de chagrin. Au démarrage, la loi qui permet à la délibération d'exister, cela me rend complice de crime contre l'environnement, même si j'exagère un peu ; j'espère que c'est la seule fois que j'aurais à le dire mais je dis qu'il faut bien prendre conscience de cette délibération, et qu'il faut faire une croix sur cette recette ; j'espère que c'est la seule fois où j'aurais à le dire mais cette recette est perfide, elle n'a pas lieu d'être, les réalisations pour entraîner des économies sont là, il faut se satisfaire des économies et faire une croix sur la recette.

M. REZZOUKI.- Le dispositif est incitatif ; je vais m'expliquer ; aujourd'hui, on va inciter les collectivités territoriales à s'engager plus fortement encore dans les travaux et les aménagements qui vont amener à réduire les consommations énergétiques et réduire les rejets de gaz à effet de serre, c'est le premier point ; ce n'est qu'une plus value pour nous ; qui peut le plus peut le moins ; l'autre point est que les certificats d'énergie doivent être rachetés ; il faut le considérer comme étant une taxe supplémentaire sur les grands groupes qui vendent de l'énergie ; à un moment, cette taxe deviendra tellement grande et lourde qu'eux-mêmes devront engager des actions en faveur de la préservation de la ressource ; d'un côté, c'est un crédit d'impôt que l'on va attribuer à la collectivité ou aux collectivités qui vont s'engager dans les mesures d'économie d'énergie, mais de l'autre, c'est une taxe supplémentaire sur les entreprises qui vendent de l'énergie et ne sont pas engagées forcément dans la même volonté et démarche ; d'un côté, du crédit d'impôt et de l'autre côté, une taxe, c'est une complémentarité.

Quand tu parles de droit à polluer, c'est une continuité des dispositifs déjà mis en place ; lesquels ? Aujourd'hui quand on prend l'avion, sur le prix du billet, on a une taxe supplémentaire, c'est la taxe carbone ; elle est payée en fonction de la pollution effectivement émise ; l'autre dispositif complémentaire, qui reste à

améliorer encore, tant qu'il n'est pas homogénéisé et uniformisé, sur l'aspect réglementaire et législatif, c'est le quota carbone ; c'est là où l'on achète et revend du carbone ; cela ne se fait, ne pourra se faire, il n'est autorisé à être fait, que depuis le protocole de Kyoto ; ce sont 3 dispositifs complémentaires ayant la même philosophie : réduire l'impact de l'activité de l'homme sur la terre et plus particulièrement en ce qui concerne les rejets de gaz à effet de serre.

M. FRERE.- Je regrette mais dans ce cas, si l'on veut des recettes supplémentaires, pourquoi va-t-on contre ceux qui font des projets sur les gaz de schiste ? On va leur revendre du droit à polluer plus ! Ca n'a aucun sens ! Cette délibération, c'est du développement durable en mode rétro-pédalage. On fait du développement durable, on n'est pas incité, on le fait, à la base pour l'environnement, c'est tout ; c'est de la politique et aussi une philosophie ; on le fait pour la protection de l'environnement, on le fait aussi pour générer des économies ; quand on remplace un lustre classique par du LED, on génère déjà des économies ; je dis qu'il faut se satisfaire des économies et ne pas exploiter une recette supplémentaire qui n'est rien d'autre que de la revente à polluer plus ailleurs ; l'environnement est le même pour tout le monde ; avec la protection de l'environnement que l'on mène à Château-Thierry, on pâtira de toute façon du droit de polluer que l'on va revendre peut-être à nos voisins ; c'est la conversation que l'on a eu durant une demi-heure en commission ; tout a été dit ; si on me dit aujourd'hui que ce n'est pas cela, cela pose un problème.

M. REZZOUKI.- Pour reprendre la discussion que l'on a eue, il y a 3 points particuliers et j'apporte des précisions : d'un côté, le dispositif de la valorisation des certificats d'économie d'énergie, ce que l'on vote aujourd'hui ; plus on s'engage dans la réduction des gaz à effet de serre et dans la réduction des consommations énergétiques, plus tu percevras de recettes de la part des revendeurs d'énergie ; ce sont les revendeurs d'énergie eux-mêmes qui paient cette recette ; c'est un dispositif qui s'impose aux grands groupes, plus particulièrement, pour que cela ne soit pas le citoyen en bout de chaîne qui paie ce dispositif ; ce sont bien les pollueurs, que l'on peut considérer en tant que tels, qui paient une taxe aux collectivités qui s'engagent.

M. FRERE.- Qui peut croire ici une seule seconde que l'on va handicaper TOTAL ou TOREADOR ? Ils nous font un plan de licenciement économique et ils se remboursent de cette taxe ; cela n'a aucun sens ; on n'handicape personne avec cela ; continuons notre politique de développement durable et ne tirons pas une recette du droit à polluer, cela n'a aucun sens.

M. LE MAIRE.- Il ne faut pas compliquer ce qui est simple ; tu as une bonne connaissance de tout cela, mais je reviens à des considérations particulièrement basiques : nous faisons des économies d'énergie comme nous l'avons annoncé : 1,2 M€ partent dans les fluides, l'électricité, le gaz, l'eau ; fixons-nous comme objectif d'aller aux 20 % d'économie et si l'on peut derrière tout cela avoir, avec les certificats d'économie d'énergie mis en œuvre, une redevance, comment ne va-t-on pas dans le sens du développement durable ? Diminuons les gaz à effet de serre partout, c'est l'objectif affiché au sein de la ville, au sein du pays du Sud de l'Aisne :

ces certifications sont pour nous pas un passage obligé mais un passage qui doit nous entraîner à consommer moins et qui nous permettra de toucher une redevance ; on ne va pas s'en plaindre !

M. FRERE.- Je suis d'accord avec une partie de ce qui a été dit : diminuons les rejets de CO₂, mais ne vendons pas à d'autres le droit de polluer plus ; cela n'a aucun sens encore une fois ; on ne peut pas défendre cela ; cela n'a aucun sens ; tu peux le présenter comme tu veux !

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas la délibération qui est présentée.

M. REZZOUKI.- Je redis qu'il y a 3 dispositifs pour lutter contre les rejets de CO₂ et limiter, diminuer, la consommation énergétique : il y a le dispositif des certificats d'économie d'énergie que l'on présente aujourd'hui, là ce sont les revendeurs et vendeurs d'énergie principalement qui vont financer les économies réalisées ; d'un côté, il faut le considérer comme un crédit d'impôt à la collectivité et de l'autre côté, une taxe qui s'impose à ces vendeurs d'énergie : les deux autres dispositifs dont on parlait sont la taxe carbone, qui vient s'appliquer sur les différentes entreprises ou organismes qui rejettent du CO₂ ; plus tu rejettes, c'est le pollueur payeur, c'est la taxe carbone ; et sur le quota, c'est ce que l'on a évoqué lors de la commission, le quota de carbone, de CO₂, il s'agit de vendre et d'acheter ce droit à polluer sur les places financières, mais on n'est pas dans ce dispositif ; on est là à un niveau national, international, européen et même mondial ; ce sont des problématiques ; après il faut être un peu terre à terre par moment, et revenir à des considérations plus locales ; la considération qui nous concerne, là où l'on peut jouer, nous, véritablement sur l'environnement, à notre niveau, c'est avec ce type de dispositif.

M. JOURDAIN.- Je crains malheureusement que Monsieur FRERE n'ait raison sur le plan de la morale internationale et de l'éthique économique ; en réalité, il a raison quand il prétend que derrière ces mécanismes complexes, on vient flatter le besoin de financement des collectivités pour permettre à des entreprises de s'exonérer des obligations qu'elles ont de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour leurs activités ; Fabrice FRERE a parfaitement raison sur ce plan.

Néanmoins la question qui se pose est de savoir si ce dispositif, même avec sa partie immergée, qui est assez amoral... car évidemment les grandes entreprises, notamment dans un certain nombre d'autres pays que les pays européens où les contraintes sont moins importantes, car tout le monde n'a pas signé les protocoles de réduction des gaz à effet de serre, s'en donnent à cœur joie d'émission de gaz à effet de serre, car elles se rachètent à bon compte, en quelque sorte, une conduite dans les pays où l'énergie est payée très cher alors qu'elles paient très peu dans les pays dans lesquels elles l'extraient ; ce procédé, bien qu'il ait été entériné par la communauté internationale, est parfaitement immoral et sur le plan environnemental, ce n'est pas très vertueux ; il n'y a pas de taxe carbone, je suis navré de vous le dire, une partie du raisonnement que vous avez tenu tombe donc ; on se trouve devant cet espèce de paradoxe où l'on incite les petites entreprises, les collectivités, à faire des économies d'énergie, c'est très bien, pour que d'autres puissent s'en donner à cœur joie.

La distinction que vous faites entre les grandes entreprises qui seraient pénalisées car, en fournissant de l'énergie, elles doivent aussi nous rembourser, nous payer ce que vous avez appelé des « redevances », je suis désolé, ce sont les mêmes qui se font un argent considérable ; je ne suis pas simplement situé sur le plan environnemental mais sur le plan moral ; allez regarder ce qui se passe dans le golfe du Niger avec Total et BP, avec un génocide environnemental à l'égard des habitants qui vivent à côté des puits d'extraction de pétrole ; ce sont les mêmes entreprises qui diront aux petites collectivités « soyez vertueuses surtout, nous allons vous aider à l'être avec quelques roupies de sansonnet » ; je comprends que l'on regarde cela avec intérêt, car cela peut faire des royalties, mais néanmoins, Monsieur FRERE a raison, et sur le plan moral, cela vaut un carton rouge ; sur le plan des finances de la ville, cela peut s'imaginer ; vous choisissez entre la morale et les roupies de sansonnet.

M. REZZOUKI.- On vous laissera le choix de le dire au moment du vote, et d'évoquer ce choix entre la morale et les pseudos économies.

M. JOURDAIN.- Ce ne sont pas des pseudos économies mais des recettes.

M. LE MAIRE.- Des économies d'énergie. Nous avons des actions d'économies d'énergie sur la ville quand même !

M. REZZOUKI.- Je pense que l'on ne pourra pas et que l'on est très loin de pouvoir nous faire un procès, car c'est cela à la limite, nous faire un procès de la bonne volonté, Monsieur FENARDJI le disait tout à l'heure, de la gestion et de la maîtrise des coûts ; mais même en matière de développement durable, je regrette aujourd'hui de ne pas pouvoir présenter toutes les actions en matière d'environnement qui ont pu être engagées sur la ville de Château-Thierry.

M. FRERE.- Ce n'est pas remis en cause !

M. REZZOUKI.- Si ; mais c'est une réponse à Monsieur JOURDAIN.

M. LE MAIRE.- Ce sont des roupies de sansonnet.

M. REZZOUKI.- Je ne peux que le regretter ; on le présentera lors du prochain conseil municipal, mais d'un avis très personnel, ce n'est pas à la ville de Château-Thierry d'aller supporter le fardeau du manque de gestion, de manque de cohérence de politiques nationales, internationales, en matière d'environnement ; rassurez-moi par rapport à cela !

Par rapport à la gestion et à l'approche environnementale, les économies d'énergie dans les différentes écoles, réalisées en matière de développement durable, l'ensemble des déplacements doux développés sur la ville de Château-Thierry, l'éclairage public et la télé gestion avec le plan lumière mis en place... en matière de développement durable, les projets en cours sur le réseau de chaleur ; nous attendons la réponse de l'ADEME sur le réseau de chaleur et j'aimerais bien que l'on m'explique comment la ville de Château-Thierry n'est pas exemplaire en matière de développement durable. Je laisserai Monsieur le Maire, en tant que Président de l'UCCSA, parler du Plan Climat-Energie Territorial.

A la limite, je me sentirais un peu offusqué si l'on était la seule collectivité qui s'engageait dans la démarche ; on peut considérer aujourd'hui que le Conseil Régional, d'une composante forte socialiste, mais également d'Europe Ecologie les

Verts, puisse se contenter de la même manière que l'on se contente aujourd'hui de ces pseudo économies ; le Conseil Régional de Picardie a une convention de partenariat et est engagé avec CERTINERGY ; il s'engage dans cette politique de favoriser et développer ce volet environnemental ; je veux bien que l'on fasse tous les procès d'intention à ce niveau ! L'USEDA, à laquelle Monsieur l'ancien Maire a fait adhérer la ville, c'est bien vous l'ancien Maire de Château-Thierry, Dominique JOURDAIN, qui l'avez fait ? L'USEDA a signé une convention avec CERTINERGY ; je veux bien que l'on nous dise « vous faites de la mauvaise gestion à vouloir percevoir des recettes complémentaires sur les économies déjà réalisées à la ville de Château-Thierry » ; je suis d'accord pour que l'on me fasse ce type de procès !

Vous ne pouvez pas nous accuser aujourd'hui d'être immoral avec la délibération prise, d'autant que vous faites l'amalgame sur ce que j'ai expliqué tout à l'heure, les certificats d'économie d'énergie et les autres dispositifs que j'ai rappelés : le protocole de Kyoto, etc. ; ce n'est pas dans la délibération ; nous sommes dans des dispositifs bien différents et 3 niveaux d'interventions différents : l'incitation locale, c'est ce dont il s'agit, comment impliquer les collectivités locales et leurs administrés, les citoyens, encore plus fortement dans les économies d'énergie et donc dans le développement durable ? Je veux bien que l'on me fasse un procès d'intention !

M. JOURDAIN.- Je n'ai fait aucun procès ni sur la politique menée ni sur cette délibération, mais je redis que sur le plan de l'éthique, Monsieur FRERE a raison, point final.

M. REZZOUKI.- Pas sur ce dispositif.

M. BEAUVOIS.- Quelques chiffres pour essayer d'éclairer les esprits : je rappelle que l'industrie manufacturière est passée en pourcentage d'émission de CO2 de 28,8 à 22,6 % depuis 1980 ; les résidentiels et le tertiaire, les habitats et les services, sont passés de 22,3 à 24,1 %, les maisons, les services et les collectivités ont augmenté leur pourcentage d'émission de CO2 ; le transport a explosé et est passé de 16,8 % à 32 %, cela a explosé, et pour l'industrie de transformation d'énergie, cela passe 29 % à 16,3 % depuis 1980.

M. FRERE.- On pourrait tous sortir énormément de chiffres si l'on avait notre PC sous les yeux depuis une heure, mais ce n'est pas la question.

M. BEAUVOIS.- Quand les chiffres contredisent, cela gêne.

M. FRERE.- On disait tout à l'heure que cela ne sert à rien de compliquer quelque chose de simple, la question est simple : doit-on être fier de faire des économies d'énergie, de mener une politique de développement durable, alors que dans le même temps, on permet à d'autres de polluer plus ?

M. LE MAIRE.- On se bat contre ceux qui polluent plus et on essaie de mettre en œuvre une politique incitative, active, en matière de développement durable et d'économie d'énergie ; la délibération proposée, que vous ne voterez pas si vous le souhaitez, est par rapport à cet aspect ; nous proposons le vote de cette délibération qui va entraîner la ville à être plus économe encore et nous permettra de toucher quelque argent.

Résultats du vote :

Pour : 25

Contre : 3 (M. FRERE / M. FENARDJI / M. FILLION)

Abstentions : 5 (M. JOURDAIN x2 / Mme BOUVIER x2 / M. BREME)

15 – Adhésion de la Ville à l'association « Energy Cities ».

M. REZZOUKI.- Il s'agit de procéder à l'adhésion de la ville à l'association « Energy Cities », créée en 1990 en tant qu'association d'autorité locale européenne à but non lucratif ; c'est un réseau de villes s'engageant dans la promotion des politiques énergétiques durables, et qui permet l'échange d'expériences et de savoir-faire entre ses membres ; on est dans la continuité de ce qu'on vient de décider ; quelles sont les actions qui peuvent être mises en échange, en débat, quels sont les avantages et les inconvénients de ces différentes actions ? C'est par le biais d'échanges d'expériences que l'on peut faire avancer la problématique, et plus particulièrement en matière de développement durable et de préservation de l'environnement.

M. LE MAIRE.- Je propose à Frédéric BARDOUX d'être représentant de la ville à cet organisme. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. REZZOUKI.- Avez-vous des observations ?

M. FRERE.- C'est certainement la délibération la plus courte et celle que j'ai le moins compris, c'est paradoxal ; peut-on nous dire exactement la teneur de la pratique de l'association ?

M. LE MAIRE.- C'est essayer de faire avancer les réflexions qui t'ont animé toute cette soirée, militer avec l'ensemble des acteurs qui font partie de cette association, et des acteurs éminents : la commune de Bègles, membres de la communauté urbaine de Bordeaux, en fait partie, la ville de Montreuil, maire Europe écologie les verts des deux côtés ; des municipalités de gauche sont membres de l'association, ils se disent qu'en étant tous ensemble au niveau national, européen, ils pourront militer pour les causes que vous défendez ; un texte existe là-dessus ; je pense qu'il est bien que la ville de Château-Thierry, en cohérence avec tout ce qu'elle a fait depuis 4 ans, puisse adhérer à ce réseau, mettre en œuvre et aller plus loin dans la politique de développement durable et d'économie énergétique ; si vous voulez la liste des communes membres, cela peut être intéressant.

M. FRERE.- Je préférerais pour ma part avoir des exemples pratiques de ce qu'ils font : cela ne me dit toujours pas ce qu'ils font.

M. REZZOUKI.- On te transmettra une copie du dossier Energy Cities ; Energy Cities se consacre plus particulièrement à renforcer le rôle et les compétences des autorités locales, représenter les intérêts des villes et influencer les politiques. C'est là qu'est l'intérêt.

M. FRERE.- Comment ? Avec quels outils ? Ce sont de belles formules, j'adhère à cela, mais comment ?

M. LE MAIRE.- Déjà en adhérant à un réseau, c'est important.

M. REZZOUKI.- Le pouvoir politique, la force de persuasion des différentes collectivités, des différentes organisations ou institutions concernées par la

problématique du développement, c'est uniquement comme cela que l'on réussira à mener des actions plus concrètes, à l'encontre des grands industriels et de l'industrie pétrochimique, par exemple ; il s'agit aujourd'hui par le biais de ces associations de mettre en place des outils pour renforcer l'action en matière de développement durable.

M. LE MAIRE.- Quels sont ceux qui sont favorables à l'adhésion ?

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstentions : 3 (M. FRERE / M. FENARDJI / M. FILLION)

M. TURPIN.- Il n'y a pas de coût à l'adhésion ?

M. LE MAIRE.- 1.250 €.

M. TURPIN.- Cela n'apparaît pas dans la délibération, il faut le rajouter.

M. LE MAIRE.- Ce sera fait ; par rapport à Frédéric BARDOUX, qui est favorable à ce qu'il représente la municipalité au sein de l'association ? Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucune autre candidature)

M. FENARDJI.- Sait-on ce qu'il va y faire ?

M. LE MAIRE.- Ce soir, il est à Besançon avec le candidat HOLLANDE, Besançon dont le Président est membre de l'association, c'est la raison pour laquelle il est absent.

M. FENARDJI.- Son rôle est d'être le lien entre la municipalité et ce qui se fait ?

M. LE MAIRE.- C'est impulser des dynamiques pour mettre en œuvre ces politiques ; pour Frédéric BARDOUX ?

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstentions : 3 (M. FRERE / M. FENARDJI / M. FILLION)

M. LE MAIRE.- Merci de ce débat très riche en économies.

16 – Fonds départemental de Solidarité – Travaux de voirie – Programme 2012 Demande de subvention au Conseil Général de l'Aisne.

M. REZZOUKI.- Dans la délibération, vous avez les différentes opérations qui sont éligibles à ce fonds départemental, plus particulièrement le haut de l'avenue de Soissons, la rue Aman JEAN, l'avenue des Vaucrises, l'avenue Jean Jaurès, pour un montant total « subventionnable » hors taxes de 400.000 €, montant de subvention attendu 120.000 €. C'est une délibération traditionnelle.

M. TURPIN.- Je trouve que le montant estimé pour le haut de l'avenue de Soissons est peu élevé ; quand on connaît les coûts d'aménagement, cela ne paraît pas élevé car il y a de grandes distances.

M. REZZOUKI.- C'est 9 mètres de large, mais cela part du haut de la voie expresse jusqu'à la jonction, jusqu'au rond point.

M. TURPIN.- Il y a toute la voirie à refaire et les trottoirs.

M. REZZOUKI.- Non, le coût ne représente que la reprise des bordures, que la partie circulaire automobile, c'est-à-dire toutes largeurs, toutes longueurs.

M. TURPIN.- On ne touche pas à la chaussée extérieure ?

M. REZZOUKI.- Non, c'est la reprise de tout l'enrobé uniquement.

M. TURPIN.- Dans ce cas, cela peut s'expliquer.

M. REZZOUKI.- Pour l'aménagement de l'avenue de Soissons, vous avez étudié les coûts à l'époque.

M. FRERE.- On sort d'un débat sur le développement durable et on entre sur la voirie, je me disais qu'il existe des revêtements (sans être technicien) qui agissent sur l'effet roulement des véhicules, sur le taux de rejet, etc., a-t-on envisagé un jour de les utiliser ?

M. REZZOUKI.- Ils existent, ce sont des traitements d'enrobés avec des liants végétaux ; la technique n'est pas encore parfaite aujourd'hui, et sur des longueurs et surfaces telles que l'avenue de Soissons, on n'est pas en mesure de pouvoir l'appliquer encore correctement.

M. LE MAIRE.- Il y a là une fréquentation assez importante.

M. REZZOUKI.- Passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

17 – Aménagement d'un bassin de temporisation des eaux pluviales au Chemin du Progrès.

M. REZZOUKI.- On fait suite aux inondations dramatiques qui ont eu lieu et qui avaient marqué les esprits, pas sur Château-Thierry forcément mais à Chézy sur Marne en tout cas, en juin 2009, où l'épisode orageux avait généré d'importants dégâts matériels, tant sur la voirie que les habitations au niveau de la rue du Buisson et de l'avenue de Champagne ; faisant suite à ces inondations récurrentes, différentes actions avaient été engagées, plus particulièrement celles mise en œuvre dès l'an dernier, l'aménagement du bassin d'Acquérys ; là, on continue les aménagements pour la lutte contre les inondations au niveau du chemin du Progrès qui limiteront le ruissellement des eaux sur le coteau vignoble qui a une incidence directe sur les habitations de la rue du Buisson ; c'est pourquoi on sollicite par cette délibération une subvention auprès du comité interprofessionnel des vins de Champagne.

Nous avons travaillé et rencontré à plusieurs reprises le CIVC, le syndicat général des vignerons ; nous n'avons pas encore aujourd'hui l'approche concernant le montant sur la subvention ; nous sollicitons la plus élevée possible sur un montant d'aménagement de travaux réalisés dont le cahier des charges est déjà parti, cela reste aujourd'hui un montant estimé à 128.000 € hors taxes ; avez vous des observations ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Je tiens à saluer le travail important fait par Mohammed REZZOUKI et les services techniques, avec Rodolphe CHOLLET, à travers un projet global qui a été présenté ; ce n'est pas facile ; nous allons être dans l'action aujourd'hui car il est indispensable de continuer de préserver les habitants ; c'est très important ; des associations environnementales ont été rencontrées, comme celle de Saulchery et ont salué la démarche.

EDUCATION JEUNESSE

18- Projet de fusion de l'école maternelle et élémentaire de la Madeleine Avis du conseil municipal.

M. BEAUVOIS.- Au dernier conseil municipal, on avait rappelé que l'on attendait la décision du conseil d'école, et comme à l'école des Chesneaux l'an passé, que l'on suivrait l'avis du conseil d'école sur la fusion de l'école élémentaire et de l'école maternelle ; le conseil d'école s'est réuni, il a émis un avis défavorable : la municipalité, comme pour l'école des Chesneaux, suit l'avis du conseil d'école et donne donc un avis défavorable à la fusion des deux écoles ; l'avis de la mairie est l'avis qui s'impose in fine ; avez-vous des questions ?

MME BOUVIER.- Après les écoles Louise Michel, et les écoles des Chesneaux, c'est au tour des écoles de la Madeleine élémentaire et de la Madeleine maternelle : qu'est-ce que la fusion ? Tout simplement la suppression d'un poste budgétaire de la directrice ; c'est ce que l'inspection académique souhaite ou nous propose ; il faut réfléchir à ce que cela signifie au sein des deux écoles : une directrice, qui a la charge administrative, qui a une surcharge administrative, car elle pourrait avoir, si on acceptait ou que l'on était obligé de prendre cette proposition, sous sa gouvernance ou direction, 9 classes, 6 classes en élémentaire et 3 classes en maternelle, surcharge administrative donc ; quand on sait que la directrice a une classe et des élèves en plus, elle n'est pas déchargée ; elle serait déchargée si, mais les décharges sont peu de chagrin et sont menacées d'année en année, tout comme les fermetures de classe et de RASED ; cela signifie que ce n'est pas viable, d'autant plus que les bâtiments ne sont pas dans un même lieu et centre, il y a l'école maternelle rue des Prêtres, et l'école primaire rue de la Madeleine ; cela n'est pas viable. Pourquoi l'inspection académique nous soumet une telle proposition ? Tout simplement car la directrice de l'école élémentaire part en stage, pour faire une formation autour des élèves en difficulté ; c'était comme cela à la place Thiers : c'était aussi un départ en retraite d'une directrice ; c'est toujours à cette occasion ; pour avoir eu un vécu dans l'éducation nationale, je dis que c'est un avis très défavorable qu'il faut donner à ce projet de fusion.

M. BEAUVOIS.- Autres interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 32

Abstention : 1 (Mme FERRAND)

PERSONNEL

19 – Création de postes de fouilleurs qualifiés.

MME JACOB.- Le projet d'aménagement de la partie basse de la parcelle 1AU Blanchard n'a pas soulevé de recours administratif ; NEXCITY s'apprête maintenant à réaliser ces travaux d'aménagement de voirie ; avant cela, il y a eu un diagnostic archéologique qui a laissé apparaître des points intéressants qu'il convient maintenant de mettre à jour ; pour ce faire, une équipe de 4 fouilleurs va travailler, 3 vont rester 3 mois, un va rester 6 mois ; la ville les embauche.

Vous n'avez pas le montant de la prestation, néanmoins, on vous indique l'échelon des agents concernés, sur la base du 8^{ème} échelon, au grade d'adjoint territorial principal, et de patrimoine de deuxième classe, ce qui permettra de transformer cela en € ; une convention existe entre l'aménageur et l'Etat, c'est habituel ; globalement le service archéologique dépend de la ville de Château-Thierry, nous mettons à disposition les agents sous la direction du service Castel ; de là, nous facturons l'ensemble de la prestation à l'Etat ; l'Etat facture lui-même une prestation à l'aménageur, qui paie l'Etat, qui nous rembourse ensuite et nos frais de masse salariale montreront un delta pour nous d'environ 15.000 € ; c'est classique : avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Je vous rappelle quand même l'intérêt de ce service d'archéologie ; 15.000 €, on va les prendre, cela permet de faire fonctionner le service d'archéologie, de faire des expositions etc. ; un clin d'œil à Monsieur BLARY qui contribue largement à la possibilité pour nous de conserver ce service. Merci à lui.

20 – Prestations d'action sociale – Taux 2012.

M. LE MAIRE.- C'est un dispositif offert depuis 1984,, pour les fonctionnaires d'Etat et fonctionnaires territoriaux, avec des augmentations sur les aspects restauration, aide à la famille, subventions, etc. ; le conseil municipal, si vous en étiez d'accord, décide d'appliquer les nouveaux taux avec effet au premier janvier 2012 de plein droit en faveur des agents territoriaux répondant aux conditions requises et les crédits sont inscrits dans le cadre du budget communal, bien sûr ; avez-vous des questions sur cette délibération très importante pour nos agents ?

(Aucune intervention)

La délibération est très importante pour nos agents, j'aurais pu dire le montant des augmentations des aides à la famille, je l'ai calculé entre 2011 et 2012 ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

SPORTS

21 – Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.

MME DOUAY.- Certains clubs sportifs emploient un salarié répondant à des critères précis : l'ouverture accrue vers les jeunes par exemple, et la mise en place d'actions éducatives ; il y a six clubs, le Football CFTC, la natation, le tennis, le basket, le football IEC, le tennis de table, qui emploient un salarié ; nous avons proposé lors de la commission des sports de leur allouer une aide financière pour l'instant de 50 % du montant alloué, c'est-à-dire 4.000 € par club, la deuxième partie étant versée au mois de septembre environ ; je vous demande de bien vouloir approuver cette aide de 24.000 € selon la répartition proposée, les crédits étant inscrits au budget communal ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

22 – Subventions 2012 aux clubs sportifs.

MME DOUAY.- Les clubs qui le désirent remplissent un dossier en fin d'année pour pouvoir prétendre à des subventions ; ces dossiers doivent répondre à des critères bien précis comme le palmarès du club, le rayonnement, le kilométrage, la participation des jeunes ; pour cela, une somme de 77.700 € a été votée lors du budget primitif ; la répartition des clubs figure dans la délibération, je ne vais pas la lire ; cette répartition des subventions a été faite avec l'OMS, qui présente les critères ; nous les revoyons chaque année régulièrement pour les adapter au plus près des besoins des clubs ; avez-vous des questions sur les subventions attribuées à chacun ?

(Aucune intervention)

MME DOUAY.- Quand vous avez zéro, c'est que les clubs n'ont pas souhaité faire un dossier cette année ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

23 – Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.

MME DOUAY.- Sur les 77.700 € dont je parlais, une partie, environ 10 %, a été mise de côté pour répondre à des demandes exceptionnelles, comme la participation d'un lycée à des championnats de France ou une qualification de sportifs pour des compétitions de haut niveau, cela représente les montants suivants :

L'Athlétic club pour la performance de Monsieur LETOURNEAU, marcheur, 750 €, le Handball Club s'est qualifié en janvier, un déplacement en car pour la coupe de France pour 350 €, le Modèle club pour un projet de construction d'un modèle réduit de l'avion de Franklin Roosevelt, pour 350 €, le Judo Club qui fera son premier tournoi cette année, le premier mai, pour 350 €, soit un total de 1.800 €

et le reste de la somme sera alloué ensuite au cas par cas en fonction des demandes ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

24 – Acquisition d’un module pour le skate-park – demande de subvention à la Caisse d’Allocations Familiales.

MME DOUAY.- Il a été déplacé depuis quelque temps déjà au parc Saint-Joseph et contribue d'ailleurs à recréer un lien social avec les riverains ; la ville de Château-Thierry souhaite compléter le skate-park avec des modules supplémentaires, en l'occurrence, ce sera une rampe, pour 18.670 € hors taxes ; nous proposons au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de la Caisse d’Allocations Familiales pour 40 % du montant hors taxes, soit 7.468 € ; je vous demande de bien vouloir approuver le projet, solliciter les subventions de la Caisse d’Allocations Familiales, sachant que les recettes sont inscrites au budget communal ; avez-vous des questions ?

M. FRERE.- Qui choisit le module en question ?

M. LE MAIRE.- Les jeunes.

MME DOUAY.- C'est en concertation avec les jeunes et ce qui est proposé.

M. FRERE.- Il ne s'agirait pas de tomber à côté.

MME DOUAY.- Nous respectons les questions de sécurité mais c'est bien choisi en concertation avec eux pour que cela leur convienne tout à fait ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

25 – Rénovation des aires de saut en longueur et de la piste d’athlétisme au stade – Demandes de subventions.

MME DOUAY.- Pour ceux qui connaissent le stade, que ce soit en spectateurs ou en sportifs, il y a quelques travaux de rénovation engagés, certains sont assez conséquents ; il s'agit de la réfection d'une aire de saut et la démolition d'une aire de saut à la perche, ainsi que la mise en place de « rustines » sur la piste d'athlétisme, qui représente 72,25 m² ; nous proposons au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux, à raison de 25 % du montant et une subvention du CNDS à hauteur de 5 % du montant hors taxes ; le coût total de l'opération s'élève à 80.413 € TTC soit 67.235,70 € HT avec un montant total des subventions attendues de 36.979,64 € ; je vous demande de bien vouloir approuver le projet et d'autoriser le Maire à solliciter tout financeur pour réaliser ce projet ; la municipalité s'engage à financer la part des dépenses restant à sa charge ; les crédits seront inscrits au budget communal ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Cela devient une urgence, plus on attendra, plus la sécurité ne sera plus assurée, plus les trous de la piste iront en augmentant ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

INTERCOMMUNALITE

26 – Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets ménagers par la CCRCT.

M. LE MAIRE.- C'est le rapport annuel 2010 qui doit être communiqué ; vous l'avez tous consulté, il est sur Internet, de la part de la CCRCT ; c'est une communication qui doit être faite ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

AFFAIRES GENERALES

27 – Action en justice – Redevance des Grands Lacs de Seine.

M. LE MAIRE.- Nous avons pris une délibération le 14 septembre 2011 pour nous opposer et dénoncer le projet présenté par l'établissement public territorial des Grands Lacs de Seine de solliciter une redevance, par rapport à des travaux de maintenance à mettre en œuvre : comme bon nombre de collectivités, nous avons fait part de l'inadaptation de cette demande par rapport au Sud de l'Aisne ; d'autres collectivités ont délibéré contre également ; malgré cela et le rapport du commissaire enquêteur qui a donné un avis défavorable, un arrêté inter préfectoral du 24 janvier 2012 a permis aujourd'hui de déclarer d'intérêt général l'exploitation, et de pouvoir mettre en œuvre cette nouvelle taxe sur l'eau. C'est inadmissible et comme l'ont fait les collectivités d'Epernay et d'autres villes, un recours a été engagé auprès du tribunal administratif contre l'arrêté inter préfectoral ; le Sud de l'Aisne entre autres n'y a aucun intérêt et c'est encore taxer d'une manière générale le prix de l'eau déjà trop élevé ; c'est en accord avec les communes traversées par la Marne, l'USESA, et les communes indépendantes qui auront la mission de lever cette taxe, ce qui nous apparaît complètement inadapté et intolérable pour les consommateurs ; le recours sera déposé ; la teneur s'appuie sur ce qui a été fait dans d'autres collectivités et sera mis en œuvre par Nicolas DRIOT. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

28 – Bilan de la vidéo-protection.

M. BEAUVOIS.- Sur la vidéo protection, je vous ai transmis les chiffres qui concernent la première année d'exercice de la vidéo qui a plus d'un an aujourd'hui ; nous avons une baisse de 20 % sur les actes qualifiés de délits ; pour les crimes, il y en a eu 4 l'année précédente et aucun cette année, tant mieux ; je ne dis pas que c'est grâce à la vidéo protection mais les chiffres sont factuels ; on peut dire après ce qu'on veut, en faire ce qu'on veut, on m'a demandé des chiffres, je les transmets ;

il y a eu une diminution de la délinquance sur la zone de vidéo protection, la criminalité a diminué ; il s'agissait de braquages à main armée qualifiés de crimes par le code pénal.

Sur les questions concernant la fiabilité, les 6 premiers mois, les réglages n'ont pas été faits, il faut que les canaux soient bien alignés, il a fallu plusieurs réglages et depuis cela tourne bien ; sur les requêtes et l'accès : 2 personnes sur la ville de Château-Thierry possèdent les codes ; je ne les possède pas, le Maire non plus, il y a un ASVP et le garde champêtre ; ils sont les seuls habilités à avoir accès aux images et à pouvoir les récupérer ; concernant la collaboration avec le Procureur de la République et les forces de l'ordre, ils nous ont demandé plusieurs fois des extraits d'images pour des affaires délictueuses sur Château-Thierry, soit pour identifier, soit pour apporter une preuve supplémentaire pour un procès.

M. FRERE.- On a deux chiffres : cela fait un gros bilan ! Cela porte uniquement sur le périmètre couvert, il aurait été intéressant de savoir ce qui se passe sur les rues d'à côté.

M. BEAUVOIS.- Sur Château-Thierry, l'an dernier, où l'on a eu un niveau de délinquance à peu près constant jusqu'au mois d'août et à partir de septembre, nous avons eu une augmentation assez forte, et l'année s'est conclue avec presque 10 % de plus ; pourquoi le mois d'août et pourquoi fin août ? On m'avait prévenu, le commandant de police m'a appelé en me disant : « à partir de septembre, la délinquance va augmenter » ; j'ai demandé comment il le savait, et il m'a répondu simplement qu'il était depuis plusieurs mois ou années en manque d'effectifs ; il avait eu quelques effectifs supplémentaires, et il allait pouvoir constituer des équipes supplémentaires pour tourner à pied en patrouille, ce qui allait lui permettre de faire plus de vérifications ; il m'a dit : « dès que l'on fait des patrouilles, automatiquement on tombe sur des petites affaires de stupéfiants, de port d'armes de 6^{ème} catégorie, matraques télescopiques, couteaux à cran d'arrêt, et de l'ivresse publique » ; cela s'est passé, l'augmentation a consisté essentiellement sur ces actes.

M. LE MAIRE.- J'ai un regret par rapport aux questions formulées : nous sommes dans une période dite « de réserve », où il n'est pas possible à certains agents de police et fonctionnaires de participer à des réunions de conseil municipal ; nous proposerons donc que le commandant puisse venir échanger avec vous sur ces questions dès que possible.

M. FRERE.- Sur la base du bilan, je voudrais savoir les enseignements que l'on en tire, est-ce une grande réussite ? Généralise-t-on dans toutes les rues de Château ou pas ?

M. BEAUVOIS.- Lors du débat, il me semble avoir dit, à titre personnel, qu'il y avait deux attitudes que j'avais du mal à comprendre, je crois les avoir qualifiées d'autrement : c'était ceux qui étaient complètement contre et ceux qui voyaient des caméras partout ; pourquoi ? Car une caméra est un outil au même titre que les empreintes digitales ou les recherches ADN ; cela permet une meilleure efficacité ; mais ce n'est qu'un outil, cela permet d'être un peu plus performant mais cela ne remplacera jamais l'être humain ; les caméras ne peuvent pas tout, elles permettent d'améliorer l'efficacité ; c'était ma position de départ et je n'en ai pas

changé ; elles ont permis une diminution de la délinquance de 20 %, alors que le reste de la ville est plutôt en augmentation ; c'est un chiffre modéré, qui prouve une certaine efficacité tout en démontrant qu'elles ne sont pas la panacée universelle mais je l'avais dit dès le départ.

M. FRERE.- Donc est-ce qu'on en met partout ? Je suis pour la sécurité pour tous, si cela marche.

M. LE MAIRE.- Je comprends ton impatience ; nous ferons le bilan avec le commandant de police, ceci étant, j'ai apprécié le fait que Monsieur le Préfet et le sous-préfet aient pu intervenir auprès des forces de gendarmerie pour lancer des opérations de surveillance un peu plus fouillées au cours des prochaines semaines, surtout sur la zone gendarmerie, suite à des recrudescences importantes de vols ; dans la presse, vous l'avez vu, j'ai eu l'occasion de rencontrer la Compagnie qui venait de Noyon avec un certain nombre d'hommes, et je souhaiterais que l'on puisse avoir des effectifs de police et de gendarmerie en nombre suffisant.

Des renforts ont été apportés au commissariat de police d'ailleurs ; avant de tirer des conclusions et dire que l'on va en mettre partout, on fait un premier bilan et nous verrons bien ; je dis avec une certaine solennité que toutes les craintes qui étaient agitées, sur le voyeurisme, sur le manque de liberté à travers la lecture des images, c'est respecté d'une manière scrupuleuse, c'est réglementé d'ailleurs ; à travers le système mis en place, il n'y a pas d'écran partout, mais un seul ; on regarde, on est à l'écoute et certains commerçants nous relancent pour équiper d'autres espaces urbains de ces équipements ; il n'y a pas d'urgence pour nous, les choses se mettent en place doucement, on fera le point avec les forces de police, et si tu souhaitais que l'on puisse étendre...

M. FRERE.- Je veux de l'équité sécuritaire.

M. LE MAIRE.- Mais cela va à l'encontre de ta position.

M. FRERE.- Mais si on me dit que cela marche, je ne suis pas obtus, on me le prouve, je veux bien y aller, mais on ira pour tous dans ce cas ; c'est très terre à terre.

MME BOUVIER.- Le bilan est très sommaire, je souhaiterais un bilan plus parfait ; d'autre part, dans la délibération qui avait été adoptée, il avait été dit, je me souviens de l'intervention de la Ligue des droits de l'homme à cette occasion, qu'un comité déontologique serait créé ; ma question est : est-il créé et qui le compose ?

M. BEAUVOIS.- Il faudra que je fasse le point, que je reprenne la délibération.

M. JOURDAIN.- Est-il créé ou pas ?

M. BEAUVOIS.- Non.

M. JOURDAIN.- Voilà une réponse.

M. LE MAIRE.- Nous allons le créer, vous serez candidat.

MME BOUVIER.- Qui le compose ?

M. LE MAIRE.- Madame BOUVIER et Monsieur JOURDAIN, on peut leur demander ...

M. JOURDAIN.- On a un bilan qui n'en est pas un, imaginez qu'un de vos élèves vous rende une copie comme cela, vous lui mettriez un 0 pointé.

M. BEAUVOIS.- Arrêtez, c'est n'importe quoi !

M. JOURDAIN.- Beaucoup de préventions s'étaient exprimées au sein de ce conseil sur la mise en place de ces systèmes ; les représentants de la Ligue des droits de l'homme étaient venus dire également leurs réserves ; vous nous aviez répondu, car je faisais partie de ceux qui étaient hostiles à ce système, « ne vous inquiétez pas sur le plan de la déontologie, on mettra un comité de déontologie en place auquel vous serez associés » ; un an après, pas deux mois, vous nous bredouillez une réponse à peine audible à Madame BOUVIER qui vous pose la question de savoir s'il est créé ou pas : je dis que ce n'est pas sérieux.

Ou votre démarche était sérieuse et ce comité aurait dû être créé, ne serait-ce que par respect vis-à-vis des conseillers municipaux et de la Ligue des droits de l'homme, ou bien, dès l'instant que vous ne l'avez pas fait, ce n'est pas sérieux et votre bilan aujourd'hui est à renvoyer au Guinness des Records du nihilisme ! Il n'y a rien du tout dedans.

M. BEAUVOIS.- Expliquez-moi ce que vous voudriez comme bilan sur une rue qui fait 80 mètres de long ? Je peux vous dire si les caméras peuvent filmer chaque pavé ; mais qu'attend-on comme bilan ? Quel est le résultat sur un an ? C'est une baisse de la délinquance de 20 %, c'est un fait et l'absence complète d'actes qualifiés de criminalité.

Ayez au moins la décence d'écouter les gens, Monsieur JOURDAIN : dites-moi ce que vous vouliez comme chiffre, il arrive un moment où il faut être sérieux.

M. JOURDAIN.- C'est à nous que l'on dit d'être sérieux ?

M. BEAUVOIS.- Cela fait longtemps que vous ne l'êtes plus.

M. JOURDAIN.- Zéro pointé.

M. BEAUVOIS.- De ce côté, je crois que vous avez une longue expérience.

M. LE MAIRE.- Je comprends bien que le fait que la délinquance a plutôt baissé en centre ville...

M. JOURDAIN.- Il a dit qu'elle avait augmenté.

M. LE MAIRE.- En centre-ville où il y a des caméras, Monsieur JOURDAIN ; cela vous gêne, et je suis d'accord avec vous que ce n'est pas l'argument numéro 1, mais cela vous gêne ; vous auriez certainement préféré de beaucoup, car vous n'êtes pas dans la cohérence, qu'il y ait une augmentation de celle-ci ; eh bien ce n'est pas le cas ; je vous ai dit qu'il était difficile dans la période dans laquelle nous sommes de pouvoir aborder le vrai débat avec les personnes qui lisent les images et qui les exploitent ; je vous ai proposé la venue ici du capitaine de gendarmerie ; cela ne vous intéresse pas visiblement, vous voulez du succulent, que cela croustille ; allez-y ! En matière de sérieux, nous pourrions peut-être engager un débat en votre compagnie, avec Madame le Député de l'UMP, Europe écologie, les Verts ... Là, ce serait un vrai débat !

MME BOUVIER.- Vous débordez, vous franchissez la ligne jaune, vous n'arrivez pas à vous maintenir ; arrêtez !

M. LE MAIRE.- La ligne jaune, cela fait longtemps que vous l'avez franchie, car vous êtes allés ailleurs ; je vous propose ce débat avec le capitaine de gendarmerie, ne vous en faites pas, et le commandant de police, aucune difficulté.

M. FENARDJI.- C'est nous qui avons posé la question ; ce qu'il y avait derrière, c'était la commission.

M. LE MAIRE.- Nous la mettrons en place.

M. FENARDJI.- La crainte à l'époque était celle du voyeurisme, la question revient donc ; vous avez dit que l'accès au système, c'était un ASVP et le garde champêtre, mais qui demande les images et sous quelle forme ? Est-ce sous forme de commission rogatoire ? Est-ce comme cela : « Toc toc, j'arrive, je suis l'autorité, je prends les images » ?

Deuxième question, le coût d'exploitation ; le coût de départ, de mise en place, on le connaît, mais le coût d'exploitation, est-il minime ? De zéro ? La maintenance ? Etc.

M. BEAUVOIS.- Il est sous garantie un an, les interventions étaient gratuites, cela ne va pas durer, on va consulter pour connaître le coût de la maintenance ; ce qui est consommé est un peu d'électricité ; ce sont des caméras à 12 volts, et les écrans sont des écrans d'ordinateur ; l'accès c'est un local fermé ; l'écran est en permanence noir ; pour l'activer il faut taper le code et deux personnes seulement sur Château-Thierry connaissent le code, un ASVP et le garde champêtre ; les images sont fournies par clé USB sur demande du commissariat de police sur des actes précis ; essentiellement les demandes faites ont porté sur des vols et des dégradations.

M. FENARDJI.- Sans commission rogatoire ? Si je viens et que je dis « je suis Procureur de la république, envoyez-moi les informations par fax sur monsieur untel », vous le faites ?

M. BEAUVOIS.- Par fax, on ne peut pas, il faut un support.

M. FENARDJI.- C'était une exagération ; la règle ne voudrait-elle pas qu'il y ait un acte formel, juridique, pour demander ces images ? Car ce sont quand même des enregistrements de personnes. C'est la CNIL.

M. GENDARME.- Dans la police quand même !

M. FENARDJI.- Certains ne sont pas OPJ et n'ont pas le droit de faire des enquêtes à des moments précis ; il y a une réglementation, on la connaît, on la respecte, c'est ce que j'entends.

M. GENDARME.- Il y a un non-sens dans la question.

M. FENARDJI.- Non, il n'y a pas de non-sens.

M. TURPIN.- Il y a des procédures.

M. JOURDAIN.- Soit c'est une enquête préliminaire soit une commission rogatoire ; pour la commission rogatoire comme pour l'enquête préliminaire, il faut un acte judiciaire formel, à qui est-ce demandé ? A vous, Monsieur BEAUVOIS ? Quand l'autorité le demande, à qui s'adresse-t-elle ?

M. BEAUVOIS.- Elle se déplace à la mairie et demande à avoir accès ; on l'emmène au niveau du garde champêtre ; il se déplace pour une enquête sur un problème, soit d'agression, très peu, essentiellement les images que l'on a transmises étaient des vols et de la dégradation ; il y a eu en plus une histoire de rébellion aux forces de l'ordre.

M. TURPIN.- Il doit y avoir une réglementation très procédurière dans la démarche des autorités ; c'est décrit cette démarche de procédure, donc elle doit exister.

M. JOURDAIN.- Ce n'est quand même pas le garde champêtre ?

M. TURPIN.- Je ne pense pas qu'un agent de police ou un gendarme puisse se déplacer pour regarder.

M. BEAUVOIS.- Il ne regarde pas ; c'est dans le cadre des enquêtes, même eux doivent se protéger ; c'est uniquement sur une enquête de police, sur des faits délictueux ; ils nous demandent à visionner nos images, le garde champêtre, l'ASVP qui ont accès regardent et s'ils voient en effet l'agression ou la dégradation, ils vont rechercher les 5 minutes, 10 minutes, le quart d'heure qui concerne l'acte, ils le mettent sur une clé USB qu'ils transmettent au niveau des services de police ; la police ne va pas dans le local et ne visionne pas les images.

M. TURPIN.- Le personnel qui fait cela le fait dans le cadre d'une réglementation, c'est important.

M. FENARDJI.- Pour clore le débat, il faudrait vraiment poser la question pour s'assurer de la régularité de la saisine qui est faite ; un commandant de police, je l'ai vu faire, ne peut pas mettre en garde à vue quelqu'un comme cela ; pour donner des informations visuelles, il a nécessairement à s'assurer que nous sommes bien en conformité avec les règles de procédure ; on ne dit pas « vous n'avez pas fait » mais est-ce qu'on a pris les précautions d'usage pour que l'intervention ou la demande de document filmé soit la plus légale possible ?

M. TURPIN.- Même pour protéger la collectivité et les élus !

M. FENARDJI.- C'est pour protéger la collectivité.

M. LE MAIRE.- Nous avons bien entendu, c'est un bon conseil, Monsieur BEAUVOIS vérifiera et on en discutera quand le commandant sera là.

M. REZZOUKI.- Je m'étonne quand même de la nature du débat qui vient d'avoir lieu ; on a l'impression qu'à la ville de Château-Thierry, on est toujours hors la loi, mais on est cadré ; vous voulez savoir combien consomme un écran de télé surveillance ou rentrer dans le détail de la procédure ?

Ce n'est pas cela, je ne voulais pas intervenir sur ce sujet mais où est le fond ? Pour ma part, j'ai été et je suis toujours opposé au système de la vidéo surveillance, ma position n'a pas évolué et n'évoluera pas, ni sur le fond ni sur la forme, mais je veux savoir quels sont les effets ; on a dénoncé les effets pervers du système, a-t-on des effets pervers ? Est-ce que la délinquance s'est délocalisée, déplacée ? Ce qui m'intéresse le plus, on a moins de délinquance, est-ce dû au fait que l'on a de la présence policière ? Si l'on a de la présence policière, pourquoi en ce cas a-t-on besoin de vidéo surveillance ? C'est le vrai problème de fond là-dessus, c'est cet effet pervers ; a-t-on déplacé le phénomène de la délinquance sur les autres lieux de vie de notre ville ?

On avait tapé du poing sur la table, il est dommage qu'il ne soit pas là, c'est dommage pour les services de l'Etat, il faut savoir si les effectifs de la police nationale sont en véritable augmentation ? Où en est-on ? C'était les deux

phénomènes que je voulais pointer du doigt au lieu de savoir si l'on a l'arrêté du Procureur ; je ne suis pas juriste mais la loi s'applique à tous et forcément à la ville.

M. FENARDJI.- La délocalisation de la délinquance, vous l'avez dit, il y a 10 % d'augmentation hors du champ des caméras, et 20 % en moins en centre ville, là où c'est filmé ; on en est tous convaincus de l'approximation de cette vidéo surveillance ; quand on dit que cela peut être la panacée à toutes choses, non, car on avait dit voici deux ans, en janvier, que filmer quelqu'un n'empêche pas que la personne rentre sans problème, fait son holdup et ressort, elle est masquée, on ne voit rien.

M. REZZOUKI.- Cela ne va pas lutter contre l'acte compulsif, c'est clair !

M. FENARDJI.- Deux ans après, il est vrai que l'on veut un bilan pour savoir les effets pervers, mais dans ceux-ci, il est question aussi de savoir la protection du citoyen ; il y a une CNIL, des procédures, cela fait partie de la protection de l'individu en droit français, est-ce respecté ou pas ? C'est le conseil que l'on se donne en tant qu'élus de la municipalité pour que cela soit respecté ; ensuite, on souhaite faire partie de cette commission de déontologie pour savoir la réalité sur le terrain ; un policier dira toujours « c'est intéressant, cela permet de délocaliser les moyens » ; maintenant il faudrait qu'on les pousse à nous dire exactement si cela vaut le coup ou pas.

M. FRERE.- Une question très terre à terre : si l'écran est noir en permanence, comment sait-on que le système fonctionne ?

M. BEAUVOIS.- Tous les matins, quand le garde champêtre arrive ou l'ASVP, il vérifie que le système marche.

M. FRERE.- Je suis rassuré.

M. BEAUVOIS.- Pour la question sur la police, pour avoir discuté avec le commandant de police, si on le suit, on a 70 caméras sur Château-Thierry.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur la démarche par rapport au comité d'éthique que l'on mettra en place ? Au prochain conseil municipal, je souhaite que le commandant puisse venir ; avez-vous d'autres questions diverses ?

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- J'ai des communications à vous faire, je salue la présence de Jean-Marc VAUDAGNE, emploi aidé à la ville, qui assume des charges partagées avec Bertrand VARIN, employé communal, qui a droit maintenant à un temps de travail très réglementé ; nous avons dû solliciter un emploi aidé pour contribuer à rendre compte à la population à travers « la Vie du Conseil » et d'autres actions.

Vous avez raison de pointer les aspects d'insécurité, ce sont vraiment des valeurs, la nécessité de l'accès à la sécurité pour tous passe aussi par des créations d'emploi et par moins de souffrance ; je suis très heureux aujourd'hui d'annoncer que la maison Alzheimer construite sur Brasles qui a pu être réalisée car nous avons trouvé un terrain, est bien avancée ; ce sera l'accueil de 70 familles atteintes par la maladie d'Alzheimer et 60 créations d'emploi ; si le conseil municipal ne s'était pas mobilisé comme il l'a fait, la maison Alzheimer n'aurait pas vu le jour. Cela fait partie des excellentes nouvelles que je voulais transmettre.

Le salon des musiques maintenant : cela montre bien quand on innove, quand on avance, avec des choses en partenariat avec les associations, que l'on est en capacité de mobiliser beaucoup de monde. Le Carrefour de Stars : autant de choses qui contribuent à ce qu'on puisse améliorer le vivre ensemble.

Le conseil municipal ce soir a fait preuve de bon nombre de propositions ; j'en suis très heureux ; nous n'allons pas nous revoir de sitôt, il y aura des élections, je ne doute pas que dès la fin de ces échéances importantes pour le pays, pour lesquelles nous ferons un choix pour que les attentes de nos habitants puissent être prises en compte, compte tenu du bilan caché, nous nous retrouverons dans un climat de sérénité pour envisager l'avenir tous ensemble.

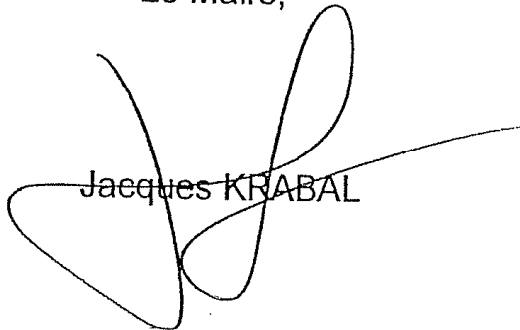
Je vous remercie les uns et les autres d'avoir passé un grand moment de soirée avec nous.

MME FERRAND.- Par rapport aux deux personnes, l'ASVP et le garde champêtre qui ont le code d'accès de la vidéo surveillance, si l'on mentionnait cela dans l'Union, est-ce que cela ne risque pas de leur causer un préjudice ?

M. LE MAIRE.- On ne voudrait pas qu'il leur arrive quelque chose, et je demande au représentant de l'Union de ne pas le faire apparaître ; je clos le conseil municipal.

La séance est levée à 23 heures 40.

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY

SOMMAIRE

1 – Hommage à M. Maurice DEVRON et M. Luc FELLA.....	3
2 – Désignation d'un secrétaire de séance.	3
3 – Compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2012.	4
4 – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT.	6
A – Convention d'occupation de locaux avec l'association « Le Calicot ».....	6
B- Tarifs municipaux.	6
C – Marchés publics, procédure adaptée.....	7
FINANCES.....	13
5 – Garantie d'emprunt pour la Maison du CIL - Réaménagement	13
URBANISME	14
6 – Cession de la parcelle cadastrée AK n°416 (Ave nue de la République)	14
7 – Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AW n°359	15
8 – Cession de la parcelle cadastrée AC n°40 (rue du docteur LEFEVRE).	15
TRAVAUX.....	15
9 – Dotation d'équipement des territoires ruraux – Demandes de subvention.	15
10 – Aménagement du haut de la Grande Rue – Demande de subvention	16
11 – Développement du Vieux Château/Demandes de subvention.....	21
12 – Restauration de la tour de la Poudrière – Demande de subvention.	21
13 – FIPH – Demandes de financement dans le cadre des projets d'aménagement.	22
14 – Convention de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique CERTINERGY.	22
15 – Adhésion de la Ville à l'association « Energy Cities »	29
16 – FDS – Travaux de voirie – Programme 2012 – Demande de subvention	30
17 – Aménagement d'un bassin de temporisation au Chemin du Progrès.....	31
EDUCATION JEUNESSE	32
18- Projet de fusion de l'école maternelle et élémentaire de la Madeleine – Avis.....	32
PERSONNEL.....	32
19 – Création de postes de fouilleurs qualifiés.....	33
20 – Prestations d'action sociale – Taux 2012.....	33
SPORTS.....	33
21 – Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.	34
22 – Subventions 2012 aux clubs sportifs.....	34
23 – Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.....	34
24 – Acquisition d'un module pour le skate-park – demande de subvention à la CAF.....	35
25 – Rénovation des aires au stade – demandes de subventions.....	35
INTERCOMMUNALITE	36
26 – Rapport annuel sur le service public des déchets ménagers par la CCRCT.....	36
AFFAIRES GENERALES.....	36
27 – Action en justice – Redevance des Grands Lacs de Seine.	36
QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS.....	36
28 – Bilan de la vidéo-protection.	36